



République d'Haïti

Repiblik d'Ayiti

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

MARNDR

Plan directeur de vulgarisation agricole

(2011-2016)

Version préliminaire

Mars 2011

Avant Propos

Le présent Plan directeur de Vulgarisation¹ agricole (PDVA) a été élaboré :

- ***Sous** l’instigation des plus Hautes Autorités du MARNDR*
- ***Par** Garry AUGUSTIN, avec la collaboration de Jean Marie Robert CHERY, Jean Edgard JEANNITON et Jean Denis EXANT, et*
- ***Avec** les contributions inégales d’un grand nombre de cadres du MARNDR et de diverses institutions tant nationales qu’internationales impliquées dans le développement du secteur agricole.*

Le MARNDR adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à la réalisation de ce travail, notamment :

- *Lyonel VALBRUN*
- *Marcel AUGUSTIN*
- *Jean – Robert JEAN-NOEL*
- *Jean Lesky DOMINIQUE*
- *Dumond CICÉRON*
- *Georges Yvon NÉRESTANT*
- *François Joseph DÉLINOIS*
- *Hermann AUGUSTIN*
- *Jacques ALIX*
- *Marie Eunide ALPHONSE*
- *Emmanuel PROPHÈTE*
- *Camille JACQUES*
- *Serge MANÉUS*
- *Serge DUROSIER*
- *Thomas JACQUES*

¹ On parle de plus en plus de Conseil agricole en lieu et place de Vulgarisation agricole pour marquer la volonté de rupture avec des décennies de vulgarisation agricole descendante.

- Jean Félix LACOUTURE
- Jean Mary MICHAUD
- Yves Marcel COIMIN
- Jean Daniel MICHEL
- Alex BELLANDE
- Volny PAULTRE
- Férère JEAN CHARLES
- Rachelle P.L CHÉRY
- Alain THERMIL
- Allain MONCOEUR
- Hervé DUCHAUFOUR
- Geert van VLIET
- Diego ARIAS
- Eli WEISS
- Jeroen DIJKMAN
- Kitty CARDWELL
- Eugène PHILOWER
- Paula FERNANDES
- Michel HAVARD
- Jacques MARZIN
- Jérôme THONNAT.

Le présent document s'est aussi inspiré des résultats d'études antérieures sur la vulgarisation et le développement rural en Haïti. Il convient de rendre hommage aux différents auteurs.

Nous souhaitons que ce travail puisse être d'un grand apport pour la promotion de la vulgarisation agricole en Haïti.

Liste des sigles et acronymes

BAC	Bureau agricole communal
BCA	Banque de crédit agricole
BID	Banque interaméricaine de développement
BNDIAI	Banque nationale de développement agricole et industriel
CARDI	Caribbean agricultural research and development institute
CIMMYT	Centre international d'amélioration du maïs et du blé
CNG	Conseil national de gouvernement
CNSA	Coordination nationale de la sécurité alimentaire
COTE	Collectivité territoriale
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DDA	Direction départementale agricole
DEFI	Programme de développement économique des filières rurales
DFR	Direction de la formation et de la recherche
DIVA	Direction de l'innovation et de la recherche agricole
DPV	Direction de la Production Végétale
DPSA	Direction de la Production et de la Santé Animale
DRIPP	Développement régional intégré de la plaine de Petit-Goave
DSNCRP	Document stratégique national pour la croissance et la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAMV	Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
GAFSP	Global agriculture and food security program
IDAI	Institut de développement agricole et industriel
IEC	Information, Éducation et Communication

IICA	Institut interaméricain pour la coopération agricole
INARA	Institut national de la réforme agraire
INCAH	Institut national du café haïtien
ISA	Institut supérieur d'agronomie
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
ODN	Organisme de développement du nord
ODVA	Organisme de développement de la vallée de l'Artibonite
ONACA	Office national du cadastre
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPS	Opérateur prestataire de services
PDNA	Post disaster needs assessment
PDVA	Plan directeur de vulgarisation agricole
PDRI	Projet de développement rural intégré
PIA	Programme d'intensification de l'Artibonite
PME	Petite et moyenne entreprise
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PPI	Petits périmètres irrigués
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
RESEPAG	Renforcement des services publics agricoles
SEA	Secrétairerie d'État à l'alphabétisation

SNE	Service national des engrais
SNVA	Système national de vulgarisation agricole
TCA	Table de concertation agricole
UCNH	Université chrétienne du nord d`Haïti
UNDH	Université Notre Dame d`Haïti
UNIQ	Université Quisqueya
URH	Université Roi Henri
USAID	Agence américaine pour le développement international
USDA	Département américain de l`agriculture

Liste des tableaux et schémas

Tableau no 1 : Évolution souhaitée de l`approche de vulgarisation agricole en Haïti

Tableau no 2 : Personnel de vulgarisation requis au niveau local

Tableau no 3 : Liste des participants à l`atelier sur la vulgarisation agricole du 15-17 novembre 2010 Santo Domingo R.D

Tableau no 4 : Liste des participants à l`atelier sur la politique agricole et le plan directeur de vulgarisation agricole du 1^{er} février 2011 à Kaliko Beach

Schéma no 1 : Diagramme montrant clairement l`inclusion et l`intégration visées

Schéma no 2 : Structure organisationnelle du SNVA

Table des matières

- Avant-propos
- Liste des sigles et acronymes
- Liste des tableaux et schémas
- Introduction
- 1. Le contexte national actuel
 - 1.1 Le milieu
 - 1.2 Le secteur agricole
- 2. La situation du sous secteur de la vulgarisation agricole
 - 2.1 État des lieux
 - 2.2 Contraintes
 - 2.3 Opportunités
 - 2.4 Quelles leçons apprises des expériences passées et en cours?
- 3. Les orientations à l’horizon 2016
 - 3.1 Quels résultats attendre de la vulgarisation agricole?
 - 3.2 Quelques principes directeurs pour la Stratégie nationale de vulgarisation agricole
 - 3.3 En quoi consistent les fonctions de la Vulgarisation agricole en Haïti?
 - 3.4 Quel est le rôle des acteurs?
 - 3.5 En quoi consiste le cadre légal et institutionnel ?
- 4. Le Plan d`opération
- 5. Mesures d’accompagnement de la diffusion des innovations
- 6. Quelles modalités pour la création/mise en place d’un fonds de la Recherche-Formation-Vulgarisation ?
 - 6.1 Constats
 - 6.2 Principes

6.3 Ressources financières

6.4 Organes de gestion du FONAVA

6.5 Règles d'accès au Fonds

7. Comment assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan?
8. Quels moyens humains et matériels mobiliser au niveau du MARNDR?

INTRODUCTION

Haïti, grâce aux orientations des pouvoirs publics successifs, a toujours fait de l'agriculture une priorité capitale dans les plans économique et social depuis des années. Cet intérêt pour le secteur a été réitéré au lendemain de la catastrophe nationale du 12 janvier 2010 dans les différents documents mis en circulation par le Gouvernement (Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, Plan national d'investissement agricole entre autres).

Cependant, bien que considérée comme importante pour l'atteinte de cet objectif, la vulgarisation agricole a été, durant les vingt dernières années, quelque peu mise de côté. Elle a souffert de l'absence d'un cadre de cohérence de planification à la fois pour les orientations stratégiques, les grands domaines et actions prioritaires et les mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre. Dans ce contexte, la formulation par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) du Plan directeur de vulgarisation agricole (PDVA) vient pallier cette insuffisance. L'adoption du PDVA constituera donc une étape décisive dans la poursuite des efforts engagés pour la relance de l'agriculture haïtienne. Les populations locales, le secteur privé commercial et les pouvoirs publics avec le soutien de la communauté internationale et les partenaires au développement sont au cœur des activités à réaliser.

Instrument de consensus autour de la stratégie du sous secteur, le PDVA se présente comme un cadre de dialogue flexible et évolutif, un cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs du secteur et comme un cadre de négociation entre l'État, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement. Il est issu d'un fructueux processus de concertation et le résultat d'un large consensus entre toutes les parties prenantes. Il prend en compte, en effet, les diverses remarques et recommandations des ateliers et rencontres organisés aux niveaux régional, national et international avec les représentants de l'ensemble des partenaires et acteurs concernés (autorités et cadres du Ministère de l'agriculture, partenaires du développement -FAO, IICA, Banque Mondiale, BID, USAID, USDA, etc.- société civile, secteur privé et représentants de la communauté internationale). Toutefois, il ne commencera à produire des effets concrets qu'avec son opérationnalisation effective. Cette dernière requiert la

déclinaison de ses axes d'intervention en programmes et projets qui, tout en capitalisant les acquis, proposent des orientations adaptées pour la prise en charge des volets non couverts. Le MARNDR compte sur l'appui de la communauté internationale et de ses partenaires au développement pour l'accompagner dans la phase de mise en œuvre.

1. Le contexte national actuel

1.1 Le milieu

La République d'Haïti a une superficie de 27 750 km² et une population d'environ 9,8 millions de personnes (2008) qui se trouve à 60% en milieu rural. Avec un PIB per capita estimé à 648 USD, Haïti est le pays le plus pauvre de la région Amériques – Caraïbes. Au cours de ces deux dernières décennies, les conditions économiques du pays se sont détériorées, particulièrement à cause de l'instabilité politique et d'une série de désastres naturels particulièrement dévastateurs. Aussi, les politiques et programmes agricoles dans le passé n'ont-ils pas pu fournir les bases pour une augmentation de la compétitivité des filières agricoles. On observe en outre des niveaux de revenus du producteur avec beaucoup de disparités entre différents produits et cultures.

La pauvreté est un phénomène préoccupant, puisque plus de 5 millions d'individus (55% de la population) vivent dans le dénuement en Haïti. L'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est nettement plus importante en milieu rural où 88% des individus vivent en-dessous du seuil de pauvreté. L'agriculture y constitue la principale activité et les services de base sont quasi inexistants. Pour 100 personnes affirmant être incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires dans le pays, 77 se retrouvent en milieu rural, 9 dans l'aire métropolitaine et 14 dans les autres villes.

1.2 Le secteur agricole

L'agriculture joue un rôle dominant dans l'économie haïtienne, contribuant à plus de 25% au PIB, à environ 50% de l'emploi total, 66% de l'emploi dans les zones rurales, et 75% de l'emploi dans les ménages à faible revenu. Plus d'un million de familles possèdent des exploitations agricoles de subsistance principalement à petite échelle, avec une taille moyenne des exploitations de moins de 1.5 hectare. Les principales cultures pratiquées sont le maïs, les racines et tubercules, les mangues, le café, les avocats, les agrumes, le riz, le sorgho, les haricots, le cacao. Les mangues, le café, le cacao, ainsi que les huiles essentielles, sont aussi les principales exportations du pays. La production de lait est faible, mais croissante ; les œufs et la volaille représentent les principales sources de protéines animales pour la population, ils sont complétés par la viande de chèvre, bœuf et porc. Haïti importe environ 50% de ses besoins en calories (riz,

blé, huile). Le développement des agro-industries est naissant, sauf dans le cas des huiles essentielles.

Les facteurs limitant cette agriculture sont complexes, ils sont répartis en problèmes de divers ordres (technique, socio-économique, environnemental, institutionnel). La mise au point de technologies appropriées est une condition nécessaire mais non suffisante pour améliorer la productivité agricole. Les producteurs ont aussi besoin de moyens pour valoriser les résultats de la recherche et de la vulgarisation.

Le pays accuse un déficit annuel de 320 000 TM de riz, 85 000 TM pour les produits laitiers; il importe 75 % de sa consommation en poisson (alors qu'il dispose de 1 700 km de côtes), 1 million d'œufs par jour, etc.

L'agriculture haïtienne a cependant un fort potentiel de croissance et de génération de revenus, avec une demande croissante de produits agricoles sur le marché local et des opportunités pour l'exportation. L'analyse du secteur réalisée en 2005 par la BID identifie 10 chaînes de valeur agricoles à potentiel de croissance considérable, mais qui n'ont pas la compétitivité suffisante aujourd'hui pour qu'une telle croissance se produise. Ce manque de compétitivité s'explique par le faible niveau de productivité au niveau de l'exploitation, principalement en raison de la difficulté d'accès des agriculteurs aux technologies modernes et à des pratiques agricoles durables.

Un nombre élevé d'acteurs (aux intérêts parfois conflictuels) interviennent directement dans le secteur agricole : les acteurs étatiques, les agriculteurs et leurs associations, les acteurs du secteur privé classique, les prestataires de services (ONG, firmes..), les agents de commercialisation et/ou de transformation, les partenaires financiers. D'où la nécessité de coordination pour améliorer l'efficacité des interventions qui, si elles ne découlent pas de la politique sectorielle ou sous sectorielle, doivent en tous cas être en cohérence avec elle.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'entité publique chargée de fixer les orientations sectorielles pour l'agriculture, piloter les investissements publics en faveur du secteur, coordonner les interventions des différents intervenants (y compris les ONG) et assurer

un minimum de services de base notamment en matière de recherche, de vulgarisation, de protection sanitaire, de formation et information sur le secteur.

Le MARNDR est structuré en 1 direction générale, 18 directions techniques et/ou unités centrales, 10 directions départementales (DDA), deux organismes autonomes (avec conseil d'administration et personnalité juridique) placés sous sa tutelle (ODVA, BCA), deux organismes créés par décret présidentiel (INCAH, INARA) et un organisme créé lors d'un Conseil des Ministres (CNSA). Les Directions départementales de l'agriculture (DDA) coiffent les Bureaux agricoles communaux (BAC) qui doivent fournir les services de proximité aux agriculteurs. Il y a un total de 140 communes en Haïti, mais seuls une quarantaine de BAC sont fonctionnels et leur distribution géographique ne reflète pas la répartition des agriculteurs dans le pays.

Tel que rappelé dans le document de politique agricole, la mission et les attributions du MARNDR se définissent ainsi :

Mission

- Formuler, appliquer, orienter et faire respecter la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural.

Attributions

- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats
- Participer à la vulgarisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural
- Entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans le secteur agricole.

2. La situation du sous secteur de la vulgarisation agricole

2.1 État des lieux

En Haïti, il n'existe actuellement pas un système national de vulgarisation agricole (SNVA) structuré et organisé dans le vrai sens du terme. La vulgarisation est faite par des projets/programmes étatiques (PNSA, PPI, PIA,...), des structures privées (VETERIMED, AGRO SERVICE, ORE, GSB, ...) et des organismes non gouvernementaux (ONG). Chaque institution conçoit sa démarche de vulgarisation et la met en pratique, sur des cibles qui sont le plus souvent les mêmes en milieu rural.

La recherche et la vulgarisation agricole n'ont jusqu'ici pas été en mesure de mettre à la disposition du producteur haïtien suffisamment de référentiels techniques appropriés capables de résoudre les problèmes spécifiques de son environnement, et aptes à relever, significativement, la productivité agricole.

L'innovation technique est de ce fait limitée et ne contribue pas à améliorer la compétitivité de l'agriculture nationale. La vulgarisation agricole et la formation se font dans le cadre de projets sans beaucoup d'intervention du Gouvernement. Plusieurs de ces projets peuvent développer des programmes intéressants et utiles pour les agriculteurs, mais le manque de stratégie à long terme et leur fonctionnement en vase clos (absence de synergie) sont une réelle limite à leur efficacité. En 2009, le MARNDR avait un total d'environ 1500 employés dont environ les deux tiers dans les structures de terrain (DDA et organismes sous tutelle). Il est confronté à d'importantes contraintes qui entravent le développement de l'agriculture haïtienne.

2.2 Contraintes

Les contraintes majeures minant le sous secteur peuvent être résumées comme suit :

- Le manque de liens, de coordination et de cohérence entre les acteurs du sous secteur
- La faiblesse des ressources financières allouées par l'Etat à la recherche agricole. Les Centres de recherche/ formation/ développement n'assurent plus

à l'heure actuelle les missions pour lesquelles ils ont été créés par manque de programmes de travail, de budget de fonctionnement et de ressources humaines et matérielles.

- La manière dont la recherche est effectuée. Actuellement, elle n'est pas intégrée de manière appropriée dans le secteur agricole et la réalité socio économique.
- La nette insuffisance de l'accompagnement du milieu agricole et de la formation apportée aux agriculteurs et à leurs organisations.
- Un personnel peu adapté aux besoins (prédominance de personnel sans qualification, manque de cadres de niveau intermédiaire, cadres supérieurs pour la plupart âgés). De plus, il faut noter un manque d'attraction des jeunes professionnels pour la recherche et les structures étatiques moins bien rémunératrices que les institutions internationales, les ONG et les projets.
- Un déphasage entre la mission et les ressources : depuis les années quatre-vingt-dix, le MARNDR se positionne (sans y parvenir et pour causes!) comme une instance de régulation et de pilotage du secteur agricole, mais sans disposer d'un bras financier, et donc incapable de traduire les injonctions politiques ou programmatiques en incitations senties sur le terrain, l'essentiel des prestations de services et des investissements devant être réalisés par des ONG, des organisations de producteurs ou des structures privées ; cette modification des rôles s'est avérée difficile à mettre en œuvre dans la pratique.
- Des ressources budgétaires limitées, un sous-équipement en moyens de déplacement et de bureau et un déficit en budget de fonctionnement notamment au niveau des structures déconcentrées (DDA/ BAC) pour mener des actions de terrain, d'appui-conseil, etc. de manière autonome par rapport aux ONG intervenant sur le terrain. L'apport du budget national couvre à

peine les coûts de fonctionnement, l'investissement dépendant de l'aide extérieure.

L'analyse des contraintes recensées a permis de mieux appréhender la problématique, de jeter les bases d'une transformation de nos schémas de vulgarisation et a contribué à la définition des grandes lignes du Schéma directeur en matière de vulgarisation décrites dans le présent document et à l'élaboration des axes prioritaires d'action. Nonobstant ces contraintes, les possibilités du sous secteur ne doivent pas être sous-estimées.

2.3 Opportunités

Les principales opportunités concernent l'expression d'une volonté politique nouvelle de faire de l'agriculture un secteur prioritaire, la disponibilité d'un certain nombre d'infrastructures au niveau de la plupart des centres de recherche et de formation du pays pouvant être rapidement remises en service, l'existence de solutions technologiques, organisationnelles et institutionnelles et de financement, une forte demande de la population bénéficiaire des services de vulgarisation, l'existence d'ONG et d'associations paysannes capables de s'impliquer dans la vulgarisation, la vitalité de la coopération technique dans le domaine.

2.4 Quelles leçons apprises des expériences passées ou en cours?

Pourtant, la vulgarisation - pilier essentiel de la recherche et du développement agricole - a une longue histoire en Haïti : elle remonte à la période coloniale, s'est poursuivie pendant l'occupation américaine et a été reprise en main par les nationaux au départ des américains en 1934. Depuis lors, c'est l'ère des projets.

Les grands enseignements pouvant être tirés des cas étudiés dans le document (Annexe 1) sont multiples et se regroupent en plusieurs rubriques:

Au plan institutionnel

- Une vision claire et consensuelle, considérant les besoins des différents acteurs est nécessaire. Elle doit avoir la flexibilité et la capacité de changer avec l'évolution des besoins.
- Une volonté politique affirmée de l'État se matérialisant dans un budget régulier (inscription au budget national) est indispensable afin de doter le Ministère de la capacité d'incitation concrète sur le terrain, en sus de la simple formulation d'orientations.
- Un fort ancrage institutionnel de la structure/opération/programme de vulgarisation facilite la cohabitation, améliore les relations avec l'environnement, minimise les risques de rejet et contribue au renforcement des compétences.
- Une articulation entre la recherche, la vulgarisation, les organisations de producteurs et d'autres acteurs du secteur tels que les commerçants, le secteur privé, les consommateurs permet de développer une recherche adaptée à la demande tout en tenant compte de toutes les compétences en matière de recherche agricole (Instituts de recherche, Universités, ONG, entreprises privées, etc.).
- Une régulation des actions des institutions non étatiques et la définition d'un cadre de coopération devant favoriser la capitalisation des méthodologies utilisées par ces institutions sont indispensables.

Au plan du financement de la vulgarisation agricole

- L'État ne pouvant supporter seul le coût d'une vulgarisation intensive, le secteur privé dans son ensemble (moyennant des mesures incitatives inscrites dans le temps) doit être inclus dans la démarche de mise au point et diffusion d'innovations, ceci dans une perspective de durabilité et de réduction des coûts de l'encadrement. L'implication progressive des producteurs (à défaut de la profession agricole dont le statut n'est pas encore reconnu en Haïti) dans les activités de la vulgarisation y contribuera également. La participation des producteurs concourra aussi au renforcement de la capacité d'utiliser des solutions

techniques, organisationnelles et institutionnelles de manière appropriée, et à la réaction face à des changements.

- L'État doit négocier et obtenir des agences internationales et autres institutions non étatiques l'intégration dans leur budget d'intervention de lignes attribuées à la recherche-action.

Au plan méthodologique

- L'approche de vulgarisation doit comporter une bonne connaissance du milieu (physique et humain) et favoriser la responsabilisation des acteurs, particulièrement la participation des producteurs aux prises de décisions les concernant.
- L'approche de vulgarisation doit se moderniser et capitaliser sur les nouvelles technologies de la communication et de l'information qui permettront de faire des bons dans le monde globalisé actuel.
- L'approche méthodologique doit rechercher la mise en place de programmes communs avec les centres internationaux (CTA en Hollande; CIMMYT au Mexique; CARDI à Trinidad,...).

Au plan de la gestion et la motivation des ressources humaines

- Le renforcement des capacités (technique, de gestion, financière, d'animation, etc.) des acteurs revêt une importance fondamentale.

En particulier, la formation continue et adaptée du personnel de vulgarisation à la demande paysanne et sa responsabilisation devraient permettre d'améliorer la qualité de la prestation du personnel technique.

De même, dans le contexte de désengagement de l'État des appuis concrets apportés aux organisations paysannes permettront de renforcer les capacités techniques (nécessaires à la conduite des activités entreprises) et stratégiques (nécessaires pour définir une stratégie, négocier, contractualiser...) des producteurs et des responsables professionnels en particulier.

- Une politique de plan de carrière pour les cadres renforcerait le sentiment de sécurité du personnel de vulgarisation et contribuerait à sa fidélisation. Le Ministère doit, pour garantir l'efficacité de la structure et sa durabilité, obtenir du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) l'application de grilles indiciaires de salaires au lieu de la grille salariale actuelle. De cette façon, tout cadre impliqué dans la recherche et dans la vulgarisation (par exemple) pourra recevoir le salaire qui correspond à sa compétence et à son expérience sans devoir pour cela aspirer forcément à un titre de poste quelconque.
- Une incitation des jeunes à intégrer les centres de recherche et de vulgarisation doit être recherchée. Cela peut commencer par la valorisation de leur mémoire de sortie lié aux activités de recherche menées avec les facultés des universités.

Au plan de la diffusion des messages

- Les innovations (techniques, organisationnelles et institutionnelles) proposées doivent être des réponses à des problèmes des agriculteurs à partir de diagnostic d'identification des contraintes limitant la production agricole.
- Tous les outils de communication n'ont pas le même niveau d'impact. Ainsi les échanges paysans, les journées de champ ont un pouvoir de persuasion beaucoup plus puissant que les brochures/pamphlets ou des émissions radiophoniques par exemple.

C'est dire qu'il y a lieu de remettre en cause les méthodes traditionnelles de vulgarisation agricole utilisées jusque là en Haïti et de procéder à une réforme en profondeur. Faisant appel à des principes directeurs pour l'élaboration de la stratégie, assignant des fonctions précises à la vulgarisation, définissant le rôle des acteurs et le cadre institutionnel et légal de la mise en œuvre, cette réforme se traduira par des résultats mesurables.

3. Les orientations à l'horizon 2016

3.1 Quels résultats attendre de la vulgarisation agricole?

- Des innovations (techniques, organisationnelles et institutionnelles) performantes sont adaptées et appropriées par les producteurs
- La productivité et la production agricoles (riz, œufs, poulets de chair, produits laitiers) sont augmentées et se traduisent par une amélioration du revenu agricole
- La sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population est améliorée
- La qualité des produits sur les marchés est améliorée
- Le dispositif de protection sanitaire est renforcé.

3.2 Quelques principes directeurs pour l'élaboration de la Stratégie nationale de vulgarisation

La mise en place d'une Stratégie de vulgarisation prenant en compte les leçons du passé nécessitera le recours à des principes de base d'une vulgarisation efficiente et efficace.

Ces principes sont entre autres:

- **Cohérence** avec les grandes orientations et objectifs de la politique agricole² du MARNDR

² Meilleure définition du rôle des parties prenantes, bonne gouvernance privilégiant la concertation et le consensus, participation active des communautés de base à la définition et la mise en œuvre de programmes et projets issus de la politique agricole, promotion des femmes et des jeunes vivant de l'agriculture, transformation de l'agriculture en une activité professionnelle rentable et génératrice de revenus, durabilité environnementale;

- **Répartition des rôles entre les acteurs** dans le respect du principe de subsidiarité.
- **Participation active et responsabilisation croissante des acteurs** (y compris les jeunes et les femmes) avec une place de choix à la concertation et au consensus.
- **Coordination et harmonisation des différentes approches** par le secteur public pour tenir compte de la multiplicité des acteurs et éviter les coûteuses duplications.
- Utilisation d'outils/méthodes de diffusion très diversifiés.
- **Exercice des fonctions régaliennes** (normes, régulation, coordination, pilotage) par l'État au nom de la collectivité.
- **Partenariat** entre les acteurs qui tient compte des besoins du producteur, des capacités et avantages comparatifs des uns et des autres.
- **Renforcement de leurs compétences.**
- **Présence permanente** sur le terrain de personnel compétent et motivé (grâce à des conditions de travail raisonnables).
- **Contacts réguliers** entre vulgarisateurs et paysans.
- **Diagnostic continu** du milieu et de l'exploitation agricole dans son ensemble par le personnel de vulgarisation de concert avec les acteurs concernés (producteurs, OP, ONG, entreprises privées,...).
- **Exclusivité des tâches de vulgarisation**, les actions périphériques devant être prises en charge par des agents spécialisés (évoluant au niveau des structures de terrain telles que les DDA et les Centres de recherche, les ONG, les OP).
- **Promotion de filières porteuses.**

- **Mise à disposition d'innovations** techniques, organisationnelles et institutionnelles répondant à des besoins réels exprimés par les exploitants et **leur test en milieu réel** avant de passer à la diffusion.
- **Différenciation** en fonction des conditions sociales, économiques et culturelles des producteurs haïtiens, des besoins prioritaires et des capacités des destinataires à tous les échelons, des systèmes de production.
- **Flexibilité** par rapport aux spécificités régionales et locales, mais aussi quant aux approches et outils de vulgarisation.
- **Pérennisation** sur les plans institutionnel, environnemental et économique.
- **Exigence de suivi/évaluation** conjoint et régulier des activités de vulgarisation impliquant différents acteurs avec leurs rôles spécifiques.
- **Décentralisation** de l'approche de vulgarisation.

Tous ces principes ont été tirés de l'expérience haïtienne passée et/ou en cours et des leçons apprises en matière de vulgarisation agricole. Le tableau suivant montre les améliorations à apporter aux différentes composantes de la vulgarisation au regard des actions entreprises dans le passé.

Tableau 1: Évolution souhaitée de l'approche de vulgarisation

De	À
Modules standards de vulgarisation	Système tenant compte des leçons du passé et des conditions écologiques et socio-économiques de chaque région et des catégories d'agriculteurs
Considérée comme un système public principal	Système multi-acteurs avec le secteur public, la société civile, et les privés comme prestataires de services

Vulgarisation comme un Bien Public	Vulgarisation comme un Bien Public et Privé
Recherche publique comme source principale de la connaissance pour la vulgarisation	Sources multiples de connaissance et innovation (recherche locale, secteur privé, TIC, etc.)
Couverture nationale par le secteur public	Couverture par le secteur privé, ONG déterminé par des marchés et financement - secteur public avec des rôles et tâches complémentaires
Sans une Structure administrative publique de vulgarisation	Avec une structure au niveau central et décentralisé
Actions de vulgarisation centrées sur la technologie	Système centré sur les opportunités, les problèmes, les demandes du marché
Mandat pour le développement agricole	Un plus large mandat pour le développement agricole, rural, économique et l'environnement / changement climatique
Moyens humains et matériels faibles	Moyens humains et matériels suffisants
Commande hiérarchique	Collaboration horizontale et associative (partenariat)
Système de suivi et d'évaluation rudimentaire	Système de suivi et d'évaluation développé et rationalisé afin de pouvoir procéder en temps opportun aux réajustements nécessaires

3.3 En quoi consistent les fonctions de la vulgarisation en Haïti?

Les fonctions assignées à la vulgarisation agricole en Haïti ont été définies de concert avec les participants à l'atelier de Santo Domingo du 14 au 17 novembre 2010. Elles sont multiples:

- Animation
- **Rapprochement des acteurs** entre eux.
- Facilitation

- des **échanges directs entre producteurs** comme un moyen de diagnostiquer les problèmes, d'échanger les expériences, de diffuser les améliorations confirmées, et même de modeler des projets communs.
- des **relations entre producteurs et fournisseurs de services** (y compris la vulgarisation et la recherche agricole publique).
- de la **création de liens et de l'accès aux connaissances, technologies et services.**

- Formation

- **Transmission de connaissances (techniques, économiques, organisationnelles, etc.).** Notamment, la Vulgarisation mettra en place des stages de formation de producteurs, de techniciens à travers une étroite collaboration avec les instances compétentes des secteur public et privé.
- **Adaptation, adoption, co-construction avec les producteurs de techniques performantes** selon des programmes annuels.

- Information

- **Transmission d'informations** sur la politique et le plan d'investissement agricoles, les services disponibles (recherche, formation, vulgarisation, etc.) et les moyens d'accès à ces services, les différents types de crédits disponibles, les différents circuits de commercialisation des produits agricoles.
- **Valorisation et diffusion** auprès des agriculteurs **d'expériences innovantes** (nouvelles approches, mécanismes appropriés pour faciliter l'apprentissage et le partage, ...) à partir de la mise en place de groupes d'échanges (réseau), visites et démonstration in situ, réalisation de documents de communication, mise en place de lieux d'information et de sensibilisation.

- Aide à la résolution des problèmes

- **Aide aux producteurs à la formulation de demandes et de propositions** adaptées.

- **Facilitation de l'accès** à l'information, aux moyens de production et aux marchés à travers les mises en relation directe entre agriculteurs et fournisseurs de biens et de services en amont et en aval de la production.
- **Facilitation de la valorisation** des résultats des recherches.
- **Proposition de plans d'investissement** pour améliorer l'efficacité des activités de vulgarisation.
- **Élaboration et mise en œuvre ou appui à des programmes de vulgarisation** spécialisés selon les différents plans de production.
- **Élaboration ou contribution à l'élaboration** des programmes de vulgarisation destinés aux femmes et à la jeunesse rurales.
- **Soutien aux activités des organisations de producteurs** (coopératives agricoles, groupements, associations, chambre d'agricultures,...) en accordant des financements pour le soutien technique dans le but d' aider les OP (i) dans le développement de leurs entreprises et (ii) l'amélioration de leur conformité avec les standards nationaux et internationaux.

4.4 Quel est le rôle³ des acteurs?

Une pluralité d'acteurs interviennent dans la vulgarisation tant au niveau de la mise au point qu'à celui de la diffusion des innovations et de la réalisation de conditions rendant possible l'adoption : le MARNDR, les ONG, le secteur privé au sens large, les organisations de producteurs, les producteurs, les Universités. Les différents rôles qui leur sont dévolus se lisent ainsi :

- Le MARNDR

³ Naturellement, aucun acteur n'a le monopole exclusif d'une fonction (sauf la coordination, la facilitation, la régulation du système de vulgarisation, la production de normes,...qui incombent au MARNDR). En réalité une même fonction peut être assurée par plusieurs acteurs : cela dépend des filières considérées. A l'inverse, un même acteur peut remplir plusieurs fonctions à la fois.

- Donner en concertation avec les autres acteurs les orientations en matière de politique, stratégie de vulgarisation, etc. ou mieux définir la stratégie nationale.
 - Gérer un bras financier (fonds) qui permette d'inciter la mise en œuvre réelle de la stratégie.
 - Coordonner, contrôler, superviser et accompagner ou exécuter les activités/ opérations/programmes de vulgarisation.
 - Identifier de concert avec la Recherche et les autres acteurs les facteurs limitant de la production et mettre au point les solutions appropriées.
 - Donner appui, conseiller à travers ses structures techniques compétentes.
 - Former à côté des Universités, des Écoles moyennes et centres de formation (publics et privés) les cadres intervenant dans la vulgarisation.
 - Soutenir les échanges entre producteurs.
 - Systématiser, analyser et diffuser l'information accumulée.
 - Aider les organisations de producteurs (OP) à acquérir des compétences en matière d'animation, de prises de responsabilité, de gestion.
 - Créer un environnement favorable aux investissements, renforcer les contrôles de la qualité, et supporter l'initiative privée.
- Les ONG
 - Capturer des ressources au niveau international, en vue de renforcer le système national de recherche –formation- vulgarisation.
 - Réaliser des actions pilotes de vulgarisation.
 - Fournir de l'appui-conseil.
 - Servir de médiateur.

- Intervenir dans des domaines et des zones où, ni l'État, ni les opérateurs privés, ni les organisations professionnelles agricoles ne sont en mesure d'apporter les services adéquats.

- Le secteur privé

- A. La moyenne et grande entreprise

- Contribuer financièrement à la mise en œuvre des actions auxquelles il s'engage dans le cadre du système national de recherche-formation-vulgarisation.
 - Exercer la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE) et contribuer financièrement à des opérations de recherche-formation-vulgarisation au-delà de ses obligations fiscales ou de ses intérêts directs.
 - Remplir leur fonction de prestation de services (fourniture d'intrants, services financiers,...).

- B. Les micro et petits producteurs

- Participer à l'élaboration et à la mise en application des résultats de la recherche.
 - Influencer le contenu et la nature des actions de vulgarisation par l'intermédiaire de leurs représentants dans les différentes instances de gestion des structures de vulgarisation ou en cofinçant des actions de vulgarisation.

- Les organisations de producteurs

- Rapprocher les mondes de la petite, moyenne et grande production.
 - Créer des liens et augmenter les synergies entre les producteurs, mais aussi avec les autres acteurs (ministères techniques, recherche, etc.).
 - Faciliter la participation des micro et petits producteurs dans les organisations entrepreneuriales dont ils sont aujourd'hui exclus.

- Rompre avec la vision selon laquelle seuls les grands producteurs représentent le secteur privé
 - Établir des relations contractuelles avec le secteur privé pour la fourniture de produits (mangues, vétiver, lait, etc.) et/ou la réception de services de labourage, de décorticage (riz), ...
 - Orienter les structures de vulgarisation, par leur participation aux instances de gestion de ces structures, par leur engagement financier, par le relais d'information et de formation qu'elles constituent.
 - Formuler des demandes (de financement, d'appui, etc.) auprès de l'État, des ONG.
 - Défendre et faire valoir les intérêts des producteurs, en particulier dans la définition des politiques agricoles et dans la gestion des filières (développement d'une représentation professionnelle) mais également au niveau international.
 - Gérer (moyen-long terme) des services d'appui -technique ou économique- à la production véritablement adaptés aux besoins des producteurs.
 - Favoriser une véritable responsabilisation des producteurs comme maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre de projets ou de services.
 - Mettre en œuvre des actions de vulgarisation.
- Les producteurs
 - Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des résultats de la recherche qui répondent à leurs besoins.
 - Influencer le contenu et la nature des actions de vulgarisation par l'intermédiaire de leurs représentants dans les différentes instances de gestion des structures de vulgarisation ou en cofinçant des actions de vulgarisation.

- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) traditionnelles et modernes⁴

■ Informer, sensibiliser la population sur la politique agricole du Gouvernement dont le MARNDR est un des acteurs de la mise en œuvre, les plans d'investissement, de vulgarisation, etc. (le Ministère de tutelle doit insister sur l'aspect éducation des médias.)

3.5 En quoi consiste le cadre institutionnel et légal?

3.5.1 Cadre institutionnel

Sur le plan national, le MARNDR assurera le leadership de l'instance nationale de coordination du Système national de vulgarisation agricole ainsi que le pilotage - de concert avec des représentants des secteurs privé, associatif, etc.- et la coordination du Plan Directeur et des programmes opérationnels qui pourraient en découler.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre sont : le Ministère de l'Agriculture (à travers ses directions techniques et déconcentrées), la commission nationale de coordination, les plateformes de concertation (réunissant secteur public, privé, associatif,...), les producteurs, les comités de liaison, les partenaires au développement, les ONG, les entreprises privées, les organisations de producteurs.

Au niveau du MARNDR, l'architecture du système de vulgarisation comprendra une structure administrative centrale, des structures régionales et locales intégrées dans les Directions départementales et les organismes de développement régionaux (ODVA,...). Cependant d'autres Directions et projets du MARNDR, certains Organismes privés interviennent directement et indépendamment auprès des agriculteurs, que ce soit par la réalisation de programmes ou l'organisation de campagnes de vulgarisation, tels que la Direction de la Production Végétale, la Direction de l'Élevage, la Direction de la Formation et de la Recherche Agronomique, etc....

- Structures d'intervention

⁴ En font partie : le théâtre, la danse, le folklore, les discussions de groupe, les réunions, les expositions, les démonstrations, les visites, les collèges agricoles, les foires agricoles, la radio, la télévision, la vidéo, l'imprimé, le SMS, le courriel, le Web, les réseaux électroniques, la téléconférence et les outils de téléapprentissage.

Au niveau central:

a. La Structure administrative centrale a le mandat général :

- d'intégrer l'ensemble des actions de vulgarisation.
- d'étudier et de concevoir en concertation avec les partenaires du secteur les méthodologies et les techniques.
- de définir les moyens (humains et financiers) de vulgarisation.
- de veiller à la formation initiale et au recyclage des agents travaillant dans la filière vulgarisation.
- d'assurer la liaison du Ministère avec les ONG, le secteur privé, les organismes professionnels et les organisations de producteurs.

Cette structure à créer au ministère de l'Agriculture doit être investie du pouvoir nécessaire à l'accomplissement de ce mandat.

b. Les Universités (**FAMV, UNIQ,...**)

Un grand nombre d'universités telles la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV), l'Université Quisqueya (UNIQ), l'Université Notre Dame d'Haïti (UNDH), l'Université Caraïbe, l'Université Épiscopale, l'Université Roi Henri (URH), l'Université Chrétienne du Nord d'Haïti (UCNH), etc. sont impliquées dans la formation des cadres. Étant donné que les enseignements actuels ne sont pas très adaptés à l'évolution du contexte et des profils des agents impliqués dans la vulgarisation, une révision du curriculum de formation en vulgarisation agricole et renforcement du programme de formation national (impliquant le MARNDR, les Universités) est impérative en termes de méthodes et outils de vulgarisation et de conseil à enseigner dans les universités, mais aussi d'approches du développement, etc.

En outre certaines universités (FAMV, ...) sont impliquées dans la vulgarisation agricole à travers plusieurs projets mise en œuvre sur le terrain.

Au niveau régional :

Il existe deux structures de vulgarisation : les DDA, les organismes de développement (O.D. V.A) pour les zones irriguées.

- Les **D.D.A** comprennent parmi leurs services, un Service chargé de la vulgarisation.

- L'**ODVA** qui est chargé de l'équipement et la mise en valeur des zones irriguées de l'Artibonite comptait parmi ses services jusqu'en 1991 un service de vulgarisation agricole et de l'organisation professionnelle.

Au niveau local :

a. Les **bureaux agricoles communaux (BAC)**

Actuellement au nombre de quarante (40), les bureaux agricoles sont des établissements publics. Ils assurent l'accompagnement des agriculteurs et animent les campagnes de sensibilisation. A ce jour, il n'y a pas eu de bilan sur l'impact des BAC et des autres structures locales. La dotation de moyens raisonnables devrait permettre d'évaluer leurs forces et faiblesses.

b. Les **Centres de recherche-développement-formation (CRDF)**

Au nombre d'une dizaine (théoriquement), ce sont des cellules administratives et techniques d'exécution des programmes d'intervention des Ils assurent l'accompagnement des agriculteurs et leur mise en relation avec les fournisseurs privés d'intrants.

3.5.2 Cadre légal

La dernière loi-cadre définissant le cadre juridique réglementant les activités de vulgarisation en Haïti, a été adoptée par le Conseil des Ministres du CNG, lors de sa session tenue le 30 septembre 1987. Depuis cette date, ce texte de base a été modifié et mis à jour.

4. Plan d'opération

Dans la première partie du document, les contraintes majeures et les opportunités du système de vulgarisation agricole actuel ont été soulignées, les résultats attendus du

nouveau système que le MARNDR souhaite mettre en place en concertation avec les acteurs, et les fonctions révélés. Pour appuyer la nouvelle approche/stratégie de vulgarisation et atteindre les objectifs du Plan directeur, les axes prioritaires d'action suivants ont été définis en concordance avec la Politique agricole et le Plan national d'investissement agricole. Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique. Cinq résultats sont attendus :

- a. *Résultat 1* : Une structure de vulgarisation durable et efficace est mise en place.
- b. *Résultat 2* : Une meilleure synergie et cohérence est obtenue dans les actions mises en œuvre.
- c. *Résultat 3* : Les acteurs ont un meilleur accès à l'information pour la prise de décision.
- d. *Résultat 3*: L'interface Vulgarisation/Recherche et sources d'information permet d'augmenter le taux d'adoption des innovations produites par les Centres de recherche.
- e. *Résultat 4*: La capacité des acteurs est renforcée.

Résultats et activités

Les activités respectives pour atteindre les résultats escomptés du plan d'opération sont définies ci-après avec les indicateurs de suivi.

Résultat 1: Une Structure durable et efficace de vulgarisation nationale est mise en place

Activité 1.1 : Saisie du Gouvernement pour approbation du document de Plan directeur validé

Indicateurs de suivi : le procès-verbal du Conseil des Ministres approuvant le document.

Activité 1.2 : Promulgation d'un décret ministériel créant l'entité administrative centrale de pilotage et entérinant le document de stratégie nationale de vulgarisation agricole

Indicateurs de suivi : le décret publié au Journal officiel du Gouvernement.

Activité 1.3 : Mise en place de l'instance de coordination du système national de vulgarisation agricole (niveau central, terrain)

Le préalable à la mise en œuvre du plan directeur consiste à assurer au système national de vulgarisation agricole un ancrage institutionnel approprié aussi bien au niveau central qu'aux niveaux départemental et local, à procéder à la mobilisation de ressources financières adéquates et à renforcer le système de suivi et évaluation en cours de redynamisation/mise en place. Pour être opérationnel, le plan devra s'appuyer sur une structure de coordination aux niveaux sus cités et dotés de pouvoirs de décision. Celle-ci facilitera les interventions coordonnées de différents services de l'État et permettra de dynamiser la participation effective des autres partenaires concernés.

Indicateurs de suivi : les structures mises en place.

Activité 1.4 : Élaboration d'un manuel de procédures

L'objectif du manuel de procédures est d'établir les normes et procédures d'exécution de l'instance de coordination que le MARNDR va mettre en place.

Le manuel d'opérations décrit les responsabilités des différents acteurs dans l'exécution du Plan, détaille les mécanismes d'exécution et présente les méthodes de mise en œuvre des activités. Il est complété par des considérations sur les causes des problèmes que le Plan vise à résoudre et sur les principes d'intervention. Il en découle une méthode d'intervention spécifique dont la compréhension est nécessaire à une mise en œuvre pertinente.

Indicateurs de suivi : le manuel de procédures, le contrat signé avec un prestataire de services.

Activité 1.5 : Construction de partenariat et mécanismes de concertation

La complexité du développement agricole demande la collaboration entre les différents acteurs afin d'exploiter les complémentarités. A cette fin, tous les moyens de communication aussi bien formels (commission nationale de coordination, table de concertation départementale, comité de liaison local) qu'informels (groupes de

producteurs, journées portes ouvertes, médias, réseaux locaux d'information) seront exploités.

Grace à ces cadres de concertation où sont réunis les représentants des acteurs impliqués dans le développement rural, l'optimisation des résultats obtenus à différentes échelles sera possible. D'autre part, la mise en place d'instances nationales, départementales et locales de concertation et de suivi, entre les différents acteurs, permettra :

- de définir des objectifs communs
- d'harmoniser les méthodes et outils de travail
- de capitaliser les expériences et d'échanger de l'information
- de faire le suivi-évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de vulgarisation
- de mettre de la cohérence dans les interventions et de l'équité dans les groupes cibles
- d'allouer les ressources publiques de manière optimale
- de mutualiser les moyens de formation, de recherche.

La participation des acteurs à des séances communes de travail, des réunions, des ateliers/colloques/forum, à la préparation de plan/programmes de vulgarisation, etc. est de nature à faciliter une véritable synergie entre eux. Tout comme le développement d'alliances stratégiques entre les divers acteurs, un meilleur partage d'informations et la définition concertée des priorités de recherche et de vulgarisation.

Un ensemble d'activités permettront de construire le partenariat :

- identification des défis à relever et des opportunités à saisir
- hiérarchisation des objectifs du partenariat
- élaboration d'un plan d'action
- choix des partenaires (ONG, secteur privé, etc.)

- détermination de la manière d'aborder les partenaires
- choix d'une équipe de prise de contact
- suivi et gestion du partenariat

Indicateurs de suivi : nombre de partenariats mis en place, liste des partenaires.

Activité 1.6 : Capitalisation des expériences réussies⁵ de vulgarisation

En Haïti, plusieurs initiatives ont été développées et testées à travers le pays en vue de la mise au point et la diffusion d'innovations dans le milieu rural. Ces initiatives ont permis d'obtenir des résultats probants à des échelles la plupart du temps réduites, mais sont souvent restées inconnues de la majorité des potentiels utilisateurs.

Cette situation a eu pour conséquence malheureuse de nombreuses répétitions de travaux déjà exécutés et une faible utilisation des initiatives mises au point par les différents acteurs. Un inventaire exhaustif de l'ensemble des expériences réussies s'impose en vue d'une meilleure gestion de la vulgarisation. Organisé et animé par l'instance nationale de coordination, le travail vise à :

- ▶ Inventorier :
 - les cas de vulgarisation agricole réussis,
 - les cas de vulgarisation ayant rencontré des difficultés,
- ▶ Réaliser le bilan de la vulgarisation agricole en Haïti et l'évaluation des actions de vulgarisation.
- ▶ Décrire et analyser les différents types et méthodes de vulgarisation mis en œuvre.
- ▶ Décrire les dispositifs permettant d'organiser la vulgarisation et d'assurer sa pertinence.
- ▶ Analyser les forces et les faiblesses de chaque expérience de vulgarisation.

⁵ Expériences adoptées par une majorité d'utilisateurs, répliquables facilement et durables.

- ▶ Mettre en relation ces expériences de vulgarisation avec une analyse de la diversité des exploitations concernées ;
- ▶ Analyser les profils de prestataires/vulgarisateurs correspondant aux différents dispositifs de vulgarisation et discuter de leur viabilité ;
- ▶ Proposer des pistes d'action pour le développement des démarches de vulgarisation en Haïti.

Les interventions prioriseront les lignes d'action suivantes :

- Inventaire des success stories (passés ou en cours) dans les domaines de la production, de la transformation et de la conservation des produits agricoles, de l'aménagement des bassins versants.
- Indications sur le choix des paysans innovateurs dans le domaine des approches et méthodes de vulgarisation.
- Identification des partenariats à développer dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques en matière de vulgarisation agricole au sein de la Structure de la Vulgarisation.
- Détermination des rôles des différents acteurs dans la promotion de ces pratiques.
- Diffusion.

Indicateurs de suivi : nombre d'expériences réussies inventoriées et étudiées, le document de capitalisation.

Activité 1.7: Élaboration de programmes de vulgarisation

L'approche décentralisée de la vulgarisation proposée suppose la définition des programmes par le terrain (approche ascendante : de bas en haut). Ainsi, le programme de vulgarisation sera d'abord préparé au niveau de la commune par le responsable local de la vulgarisation, les producteurs et leurs organisations avec la collaboration de chercheurs

dans les centres de recherche-développement régionaux et soumis pour validation au comité de liaison local. Il devra comprendre :

- Les problèmes techniques rencontrés par les agriculteurs.
- Les nouvelles technologies à diffuser.
- Le plan des actions de vulgarisation.

Ces programmes communaux devront ensuite être synthétisés et mis en cohérence, afin de mettre au point des programmes d'envergure territoriale plus élargie (programme de niveau arrondissement, départemental, régional, national).

Indicateurs de suivi : nombre de programmes élaborés et/ou en cours d'élaboration.

Activité 1.8: Utilisation d'instruments pour la mise en œuvre du Plan

Plus que par le passé, le MARNDR entend combler les lacunes décelées lors de la mise en œuvre des expériences passées et faire du Plan directeur, l'unique cadre opérationnel d'intervention de tous les acteurs impliqués dans le domaine de la vulgarisation agricole. Il compte également renforcer la programmation budgétaire pour prendre en compte les objectifs du Plan.

Par ailleurs, le MARNDR compte utiliser de manière efficace et efficiente l'ensemble des instruments dont il dispose pour la mise en œuvre du plan, il s'agit entre autres de :

- Cadre macroéconomique (2010-2011)
- Plan national d'investissement agricole (PNIA)
- Programme global d'agriculture et de sécurité alimentaire (GAFSP)
- Programme national de sécurité alimentaire (PNSA)
- Programme de renforcement des services publics agricoles (RESEPAG)
- Programme de mitigation des désastres naturels (PMDN)
- Projet Petits Périmètre irrigués (PPI 2)
- Programme de développement économique des filières rurales (DEFI)

Indicateurs de suivi : nombre d'acteurs se référant au Plan directeur dans leurs interventions sur le terrain, inscription de la Vulgarisation au budget de la République, nombre de projets du MARNDR ayant une composante vulgarisation.

Résultat 2 : Une meilleure synergie et cohérence est obtenue dans les actions mises en œuvre

Activité 2.1 : Mise en place de mécanismes de coordination de la mise en œuvre du Plan directeur

La mise en œuvre et la réussite du Plan directeur de vulgarisation sont conditionnées par une bonne articulation entre les services publics que sont la Recherche et la Vulgarisation d'abord, entre ces services publics et les utilisateurs finaux ensuite. L'objectif étant d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités programmées. A cet effet, les moyens/organes suivants sont mis en place.

Au plan national

Au sein du MARNDR, des **mécanismes de travail** seront développés entre la Structure de la Vulgarisation et la DFR. Ils incluent des réunions mensuelles, annuelles, des groupes de travail ad hoc.

Parallèlement, il sera recherché la plus large concertation possible au sein du secteur, et cela grâce à la **commission de coordination** formée de représentants de la Recherche, la Vulgarisation, de l'Université, du secteur privé, d'associations de filières, d'ONG, d'Organisations de producteurs. Cette commission appuie le MARNDR dans son rôle d'animateur et de coordonnateur: cerner/actualiser les enjeux de la vulgarisation, définition d'objectifs stratégiques, orientations des actions de vulgarisation, analyse des programmes ou idées à privilégier, identification des domaines dans lesquels l'accompagnement de l'État ou des partenaires (techniques, financiers) est nécessaire, proposition d'actions prioritaires à mener pour atteindre ces objectifs à la lumière des enjeux identifiés. Elle valide les plans d'opération annuels et sanctionne les bilans d'activités. En résumé, elle permettra de créer une dynamique de concertation entre les acteurs publics et privés du secteur au niveau national.

Au plan régional

La **Table de concertation** animée par la DDA facilitera les échanges entre les représentants des secteurs public, privé, associatif.

La Table de concertation agricole (TCA) intervient au niveau départemental. Elle rassemble des acteurs issus de différentes sphères (secteur étatique, secteur privé commercial, secteur des ONG,...).

Sa mission est d'améliorer la performance du secteur agricole au niveau du Département, à travers l'harmonisation, la coordination et le suivi collectifs des interventions par les acteurs à l'instigation de la Direction Départementale Agricole.

Ses principaux objectifs sont:

- La consolidation de la plateforme des principaux intervenants dans le secteur agricole dans le département.
- La promotion de la planification conjointe des interventions du secteur dans le département.
- La promotion de la programmation annuelle des activités à mettre en œuvre.
- La promotion du suivi conjoint des activités du secteur dans le Département.
- La préparation conjointe du bilan annuel des interventions dans le secteur.

La TCA comporte trois types d'activité : les réunions, les ateliers (de planification territoriale, de programmation et de bilan) et les missions. Le Responsable de programmation, suivi, évaluation de la DDA y prend une part importante.

Là où les tables de concertation agricole (TCA) existent déjà, un renforcement est nécessaire pour permettre au Ministère de l'agriculture d'assurer un réel leadership. Là où elles n'existent pas encore, de telles structures seront mises en place.

Au plan local

Un ensemble de mécanismes-dispositions seront mis en place pour favoriser une bonne imbrication des services agricoles (la Recherche, la Formation et la Vulgarisation) :

a. La mise en place d'un **comité de liaison local** réunissant les représentants de la recherche, de la vulgarisation, du développement, des ONG, des secteurs privé et associatif.

Le comité de liaison ouvert à tous (ONG, OP, projets, services de développement locaux, etc.) participera aux grands moments que sont le diagnostic (quand on entame une activité) et les ateliers communaux de recherche, vulgarisation et développement. Il se réunira au moins 2 fois par an pour discuter de l'état d'avancement des différents travaux et des résultats obtenus au cours d'une année et pour programmer et planifier les activités de recherche et de vulgarisation de l'année suivante.

Les comités de liaison poursuivent les objectifs suivants:

- Donner la possibilité d'établissement de liens de long terme entre les partenaires du secteur.
- Stimuler la collaboration entre chercheurs, vulgarisateurs et utilisateurs finaux.
- Développer la capacité d'écoute et de réponse aux problèmes des producteurs.

b. La constitution de petits **groupes de travail "ad hoc"** pour identifier et conduire des études, des activités de recherche-développement spécifiques, conjointes ou coordonnées, axées sur les problèmes prioritaires. La relation Centres de recherche-BAC évoluera aussi dans les domaines suivants : la formation de formateurs (vulgarisateurs) en s'appuyant sur les résultats de recherches menées en collaboration; les discussions et analyse de la politique régionale de développement rural.

Indicateurs de suivi : existence des structures de coordination, nombre et fréquence des réunions tenues, procès-verbal des réunions, « application des résolutions, décisions prises »

Résultat 3 : Les acteurs ont un meilleur accès à l'information pour la prise de décision

Activité 3.1 : Production et/ou utilisation d'outils, de méthodes et de moyens appropriés

En vue d'atteindre une large diffusion des innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles) mises au point, le Plan directeur accompagnera sa stratégie par les supports appropriés. La vulgarisation sera soutenue par :

- Des **études de marché** réalisées au niveau régional et national.
- Des **télégrammes diplomatiques** indiquant les marchés potentiels pour les produits agricoles (cela nécessitera un travail étroit entre le MARNDR et le Ministère des affaires étrangères).
- L'organisation de **concours agricoles** (départementaux et interdépartementaux), **tables sectorielles, journées portes ouvertes**.
- L'utilisation de **notes de service**.
- La réalisation d'**émissions radiophoniques et télévisées**.
- La distribution de **bulletins d'information** et de **brochures/pamphlets**.
- La diffusion de **documentaires**. Des centres d'alphabétisation bien équipés peuvent faciliter un tel service, l'implication de la Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation (SEA) est à rechercher.
- La mise en place de **champs écoles**⁶.
- L'organisation de **journées de champ**.
- L'implantation de **parcelles et de troupeaux de démonstration**.
- Les **visites de formation et d'information** dans les unités de production.

⁶ Les champs écoles ne sont que des parcelles de démonstration choisies comme site d'apprentissage pour les membres de la communauté ou d'un groupe de producteurs. Le nombre de champs écoles mis en place dépend de l'importance de producteurs cibles mais aussi de la répartition géographique des zones de culture. Les visites d'apprentissage et d'échanges destinées au groupe de producteurs sont organisées auprès de ces champs écoles.

- Les **échanges d'expériences entre paysans**, une forme d'animation à créer et/ou à développer vu qu'ils ne se font pas de manière spontanée.
- La **formation de techniciens-paysans** reconnus et choisis par leur communauté.
- L'**utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication** dans le transfert des innovations.

Indicateurs de suivi : nombre d'outils, moyens et méthodes de vulgarisation utilisés

Activité 3.2 : Promotion du Plan directeur de vulgarisation

La promotion du Schéma directeur sur le plan politique est indispensable. Elle commande de faire ressortir pour les Ministères concernés l'ensemble des avantages politiques (visibilité, confiance de la population, ...) qu'ils ont à tirer en supportant le Plan directeur de vulgarisation agricole. Ce support pourrait garantir à long terme le financement national de la vulgarisation et de la recherche. En outre, le Ministère de l'Agriculture pourrait porter ses partenaires à inclure dans leurs projets une forte composante Vulgarisation pour s'assurer du financement du Plan élaboré pour le secteur.

Les interventions seront orientées vers la réalisation des objectifs suivants :

- Encourager la coopération entre les acteurs afin d'aider à la mise en place de systèmes et d'institutions nationales de vulgarisation agricole.
- Convaincre les décideurs politiques de la nécessité de renforcer et de maintenir l'engagement à long terme en faveur de la vulgarisation agricole.
- Partager les expériences acquises en matière de renforcement des institutions et de mécanismes de partenariat.
- Échanger des informations entre les acteurs via le réseau d'information du MARNDR.

La promotion du document se fera à travers les sous activités suivantes :

- Organisation d'ateliers

- Utilisation de medias
- Publication et diffusion.

Indicateurs de suivi : nombre d'ateliers réalisés, nombre de contrats signés avec les médias, nombre d'exemplaires du document distribués, rapport d'enquete sur l'adoption du Plan par les partenaires.

Résultat 4: L'interface Vulgarisation/Recherche et sources d'information permet d'augmenter le taux d'adoption des innovations produites par les Centres de recherche

Activité 4.1 : Inventaire des innovations existantes immédiatement applicables

Indicateurs de suivi : existence d'un répertoire mis à jour des innovations disponibles.

Activité 4.2 : Diffusion des innovations répertoriées auprès des utilisateurs potentiels

Cela se fera principalement à travers l'utilisation des outils, méthodes et moyens de vulgarisation appropriés vus précédemment, en particulier : les troupeaux et parcelles de démonstrations, les journées portes ouvertes, les visites d'échanges, les dépliants

Indicateurs de suivi : nombres de parcelles implantées, nombre de producteurs ayant visité ces unités, nombre de journées portes ouvertes réalisées.

Activité 4.3: Organisation d'atelier pour faire le point de la situation des innovations appropriées

Indicateurs de suivi : la tenue de l'atelier sur le point de la situation des innovations appropriées, la liste des participants

Activité 4.4 : Établissement d'un système national d'information et de surveillance des maladies et pestes

Indicateurs de suivi : existence d'une base de données sur les maladies et pestes et d'un site web, accessibilité du site à tous les utilisateurs potentiels.

Activité 4.5: Établissement d'un système d'information agro- climatique

Combinés, les statistiques agricoles et climatiques peuvent aider à faire des pronostics fiables quant aux probabilités de sécheresse, d'excès d'eau. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision quant au meilleur moment de semer ou de traiter les cultures. Les Centres de recherche peuvent mettre ces informations à disposition des agriculteurs et les aider à prendre de bonnes décisions. Ils peuvent aussi participer à la collecte des informations. Celles-ci seront centralisées au SNRE, CNSA, ...

Les objectifs de ce système :

- Étudier les informations climatiques disponibles dans le pays.
- Faire une synthèse des données actuellement disponibles sur l'impact des facteurs climatiques sur la production agricole.
- Étudier les besoins d'informations climatiques du secteur agricole haïtien.
- Développer et exécuter un site interactif informatique Agro Climat pour Haïti.
- Renforcer les capacités sur les risques climatiques et l'utilisation d'Agro climat.

Indicateurs de suivi : existence d'une base de données sur les statistiques agricoles et climatiques et d'un site web, accessibilité du site à tous les utilisateurs potentiels.

Activité 4.6 : Établissement d'un système d'information sur les prix

L'information sur les prix (de marché, au producteur) peut être obtenue à partir de SMS, du site web de la CNSA. Elle peut appuyer de manière efficace l'intervention d'un projet dans une zone donnée.

Indicateurs de suivi : existence d'un répertoire sur les prix, accessibilité au site des utilisateurs potentiels

Résultat 5: La capacité des acteurs est renforcée

Activités

Dans un contexte marqué par la nécessité de diffuser des informations à caractère général ou de promouvoir des spéculations jugées prioritaires (racines et tubercules, fruits et légumes, etc. ...), la plupart des actions de vulgarisation qui seront mises en route dans les années à venir sont les suivantes:

Activité 5.1 : Mise en place et réalisation d'actions de formation des producteurs et de leurs organisations

L'objectif de ces actions est de préparer les producteurs à mettre en œuvre les actions qui correspondent à leurs besoins spécifiques. Elles incluent:

- *Les démonstrations*: dont l'objectif est de démontrer l'intérêt de l'utilisation des facteurs de production et d'introduire de nouvelles techniques.
- *Les stages* : organisés en faveur de groupes d'agriculteurs, ils cherchent à démontrer l'efficacité des techniques de production.
- *Les voyages d'études* : constituant un moyen efficace de formation, d'information et d'émulation.
- *L'information de masse*: qui fera appel aux auxiliaires audio-visuels, aux antennes mobiles dans les marchés, avisera les agriculteurs des mesures prises pour encourager la production (subvention, prix) les informera sur les possibilités d'approvisionnement en intrants, les alertes aux moments des traitements zoo sanitaires, des luttres contre les ennemis des cultures, etc. ...
- *La formation (technique, à la gestion,...) des jeunes ruraux*: qui s'effectuera dans les centres ruraux d'animation et de formation agricole ou bien dans des centres de formation professionnelle. Ces formations supposent une identification des besoins en formation, la définition des contenus de la formation, l'identification des ressources pédagogiques mobilisables, l'élaboration d'un plan de formation.

La formation ne concernera donc pas seulement les aspects techniques. L'information des producteurs, leur formation à la gestion, les aspects liés à l'organisation des producteurs

constitueront également des préoccupations des équipes responsables de la mise en œuvre du Plan directeur.

Indicateurs de suivi : nombre de formations réalisées, liste des participants.

Activité 5.2 : Mise en place et réalisation d'actions de formation des cadres de la vulgarisation.

Ces formations s'adressent aux cadres supérieurs, moyens. Elles concernent trois niveaux (formation de formateurs, sessions de recyclage, formation de vulgarisateurs de terrain) et portera sur les thèmes suivants:

- La collecte d'informations et l'identification des problèmes des agriculteurs.
- L'élaboration d'un programme de vulgarisation selon les différents niveaux de découpage zonal (section, commune, arrondissement, département, région, pays).
- La formation sur le terrain des vulgarisateurs selon leur domaine.
- La formation à l'accompagnement de projets paysans.
- Les méthodes participatives.
- L'animation.
- Les techniques de communication.

Il sera nécessaire de mener une réflexion sérieuse sur les profils nécessaires pour d'autres besoins que ceux liés à la vulgarisation de techniques. Cette réflexion sur les profils d'agents permettant de répondre aux besoins diversifiés de vulgarisation et de conseil agricole devra être menée en relation avec les universités, les écoles, les producteurs et leurs organisations. Il sera nécessaire de réviser le curriculum de formation en matière de vulgarisation en accord avec les Universités, les Écoles moyennes, etc. mais aussi de renforcer les capacités des Écoles moyennes (publiques et privées).

Indicateurs de suivi : nombre de formations réalisées, liste des participants.

Activité 5.3 : Réalisation d'actions d'animation rurale:

Ces actions visent la sensibilité collective des agriculteurs sur des thèmes portant sur les objectifs prioritaires. Elles comprennent:

- Les journées et quinzaines d'animation.
- Les foires régionales.
- Les concours culturels.
- Les conférences et séminaires.

Indicateurs de suivi : nombre de journées et quinzaines d'animation, nombre de foires, concours, conférences et séminaires réalisés.

Activité 5.4 : Réalisation d'actions d'organisation professionnelle :

Il s'agit là d'un type d'intervention d'une grande importance. L'organisation des agriculteurs au sein de groupements, coopératives et associations professionnelles poursuit un triple objectif:

- Démultiplier les actions de vulgarisation et de sensibilisation.
- Préparer les agriculteurs à prendre en charge leur propre développement tout en permettant un désengagement progressif et sélectif des actions de prestation réalisées par les services de l'État.
- Amoindrir le désavantage né de la petitesse des exploitations et des faibles possibilités de financement du producteur.

Les actions entreprises dans ce cadre ambitionnent de développer l'esprit coopératif, encourager et aider au renforcement des groupements, coopératives et associations et de leur fournir un encadrement plus étoffé.

Indicateurs de suivi : nombre et liste d'organisations mises en place.

5. Mesures d'accompagnement⁷ de la diffusion des innovations

L'État ne se limitera pas à former les vulgarisateurs, à concevoir et faire exécuter les actions de vulgarisation, et à financer le tout. Souvent il faut plus que la seule vulgarisation pour faire adopter par les agriculteurs de nouvelles méthodes de cultures ou de nouvelles cultures, de

⁷ Certains parlent de préalable indispensable

nouveaux comportements économiques ou de défense de l'environnement et du milieu rural : l'État doit veiller à la mise en place des infrastructures et services nécessaires à leur adoption : accès à la terre, aménagements, formation, crédit, approvisionnement (eau, semences, fertilisants, pesticides, produits vétérinaires), accès aux marchés pour l'écoulement des produits.

La facilité d'accès de tous les agriculteurs aux intrants et services agricoles de qualité annoncés contribuera effectivement à la relance et l'intensification de la production agricole.

6. Quelles modalités pour la création/mise en place d'un fonds national de recherche-formation-vulgarisation?

Face au constat, d'une part, de la faiblesse des ressources allouées à la Vulgarisation/Conseil agricole au sein du MARNDR malgré les différentes mesures incitatives mises en place dans les projets à ce jour, et d'autre part, des réticences accrues des institutions financières (Banques commerciales et Institutions de micro finance) à financer le secteur agricole, la présente proposition s'inscrit dans le cadre des réflexions en cours visant à trouver des mécanismes de financement pour le Plan Directeur de la Vulgarisation Agricole.

Le Fonds National de la Vulgarisation Agricole (FONAVA) envisagé n'est pas un établissement financier, c'est un outil qui sera utilisé pour financer des programmes de vulgarisation, de formation et d'appui au renforcement des capacités des organisations de producteurs impliquées dans les actions de vulgarisation.

6.1 Constats

Le FONAVA est un instrument financier destiné à répondre aux **constats** suivants :

- Une absence de mécanismes de financement durables pour appuyer les services agricoles, notamment la vulgarisation agricole.
- Un manque de ressources financières pour accompagner les actions de vulgarisation liées au secteur agricole et leurs évolutions.
- Une discontinuité de l'offre des services agricoles et de l'extension des "actions à succès" liées au secteur agricole.

- Une volonté de l'État haïtien, à travers le MARNDR et ses partenaires au développement, de trouver un cadre approprié et harmonisé pour répondre aux besoins de financement des programmes de vulgarisation/conseil agricole.
- Une priorité clairement exprimée par les Responsables du secteur agricole de fonder la relance agricole sur des programmes de vulgarisation.

6.2 Principes

Le FONAVA comme instrument financier repose sur les quatre **principes** suivants :

- a) la coresponsabilité des ordonnateurs;
- b) la cogestion des fonds;
- c) le cofinancement des actions;
- d) la concurrence entre les prestataires de services.

- La coresponsabilité des ordonnateurs

Le MARNDR et ses partenaires sont associés, et à ce titre, ils sont impliqués notamment dans :

- L'appréciation des besoins en services de vulgarisation des producteurs.
- Le choix des prestataires de services (ONG, Cabinets d'Études, Groupes d'experts techniques, Associations de Producteurs...).
- Le suivi et l'évaluation des programmes de vulgarisation exécutés par des prestataires de services.

Cette coresponsabilité sera bénéfique aux producteurs qui participeront pleinement aux actions.

- La cogestion des fonds

Les partenaires développant des programmes de vulgarisation avec le MARNDR et ceux intéressés à alimenter le FONAVA participeront aux côtés du MARNDR à la gestion de ce fonds. Ils participeront dans la prise de décision de la gestion des ressources au sein des organes prévus à cet effet.

- le cofinancement des actions

Les actions seront financées aussi bien par les bailleurs et l'État haïtien mais également par les utilisateurs. L'objectif recherché est d'arriver à long terme à l'autofinancement par les utilisateurs. Pour cela, le mécanisme de financement interne fera intervenir le paiement du service fait.

- La concurrence entre les prestataires de services

Les structures prestataires de services aux producteurs et à leurs organisations seront soumises à compétition et à évaluation des résultats pour l'offre et la fourniture de services selon des règles définies. La concurrence qui va en résulter est de nature à garantir la qualité des services fournis aux producteurs.

Les prestataires de services ne seront payés que pour les services effectivement et correctement rendus aux producteurs, conformément au cahier des charges de leurs contrats de prestation.

6.3 Ressources Financières

Le FONAVA sera alimenté par trois types de ressources financières : des ressources spécifiques, des ressources du Trésor public, des ressources du secteur privé.

6.3.1 Ressources spécifiques

Ces ressources sont constituées par des fonds liés au système de vulgarisation. Elles seront entre autres :

- Des cotisations à réaliser au sein des filières rentables.
- Les taxes prélevées sur les produits importés pour des filières concurrentes.
- Les contreparties de l'État aux financements des partenaires au développement.
- Les financements des partenaires au développement.
- Toutes subventions exceptionnelles.

6.3.2 Ressources du Trésor public

Ces ressources sont constituées par :

- la dotation budgétaire annuelle allouée à la Vulgarisation par l'État dans le cadre de son budget d'investissement (loi de finance).

6.3.3 Ressources du secteur privé

Ces contributions sont apportées par des fournisseurs d'intrants œuvrant dans le secteur commercial.

Le Fonds National de la Vulgarisation Agricole (FONAVA) est domicilié sur un compte du trésor public haïtien.

6.4 Organes de gestion du FONAVA

L'organe de gestion a pour objet principal de centraliser et de gérer les ressources du FONAVA. Il est autorisé à piloter et à financer les opérations de vulgarisation. Le FONAVA, comme outil financier, pourra s'intégrer dans une structure technique du MARNDR (DPV ou BCA), après une réforme de l'une de ces deux structures bien évidemment. L'organe exécutif sera constitué d'une cellule administrative et d'une entité décisionnelle (comité de pilotage).

La cellule administrative regroupera deux unités : une unité administrative et financière et une unité de contrôle financier.

- Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle et d'orientation stratégique du FONAVA. Il sera constitué de sept (7) membres :

- 4 représentants du MARNDR dont :
 - un membre du cabinet du Ministre;
 - un membre du cabinet du Secrétaire d'état;
 - un membre du Cabinet de la Direction Générale;

- le Directeur Général du BCA;
- 3 représentants des partenaires financiers et techniques

D'autres cadres au besoin appuieront l'organe de gestion du FONAVA.

Un **cabinet d'audit** assiste la structure Exécutive et le comité de pilotage par le contrôle de l'exécution des opérations financières.

6.5 Règles d'accès au Fonds

- Élaboration d'un programme de vulgarisation
- Soumission du programme de vulgarisation à l'organe de gestion du FONAVA (organes technique et décisionnel)
- Choix d'un prestataire de service
- Financement du programme retenu (selon les principes établis)
- Suivi et évaluation du programme de vulgarisation
- Capitalisation et vulgarisation de l'expérience
- Etc.

7. Comment assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan?

Tant au niveau central qu'au niveau décentralisé et déconcentré, un ensemble d'instances et de dispositifs de concertation et de pilotage opérationnel et stratégique ont été élaborés et sont pour la plupart déjà en place. Le mandat confié au service de Suivi-Évaluation du MARNDR (SE-MARNDR) dans ce domaine est de contribuer à en améliorer l'efficacité et la complémentarité, par l'articulation des différents mandats, la coordination et la mise en cohérence des agendas de chaque instance. Pour cela, le SE-MARNDR aura besoin de moyens matériels adaptés, notamment en termes de communication et de logistique (déplacements, organisation de réunions et de séances de travail...), mais également en termes de ressources humaines aptes à exercer les métiers spécifiques inhérents à ces missions.

Il sera procédé à la définition "d'indicateurs clefs" de suivi (pertinents et simples) en matière de vulgarisation, à l'identification précise de la situation de départ et à des

évaluations périodiques par les structures propres de la vulgarisation et par des structures qui lui sont externes et ce, selon des méthodes d'observation rapide, d'échantillonnage d'agriculteurs et d'études approfondies de ces représentatifs.

8. Quels moyens humains et matériels mobiliser au niveau du MARNDR?

Pour faire fonctionner la structure organisationnelle à implanter au sein du MARNDR, les moyens humains à mettre en œuvre sont:

Au niveau central

La structure devra disposer des moyens propres suivants :

Ressources humaines

- 4 ingénieurs-agronomes (Phytotechnie, Zootechnie, Agroforesterie, Aménagement de bassins versants),
- 1 économiste
- 1 sociologue
- 1 spécialiste des organisations
- 2 spécialistes (Animation rurale, Vulgarisation)
- un personnel administratif (1 administrateur, 1 comptable, 1 secrétaire) et de soutien (1 chauffeur, 1 ménagère, 1 messenger), des adjoints techniques et des agents techniques
- 1 cameraman
- 1 dessinateur
- 1 opérateur d'appareils de cinéma

Une équipe pluridisciplinaire sera constituée et chargée, à l'échelle nationale de coordonner et de suivre les activités des équipes pluridisciplinaires régionales, d'entreprendre les études et enquêtes relatives à la vulgarisation agricole et d'aider à la réalisation des supports audio-visuels.

Ressources matérielles

- Des bureaux
- Des véhicules tout terrain
- Des ordinateurs et accessoires
- 1 caméra
- 1 projecteur de cinéma

Au niveau régional

Les entités de vulgarisation, constituées au sein des DDA ou des organismes de développement, comprennent en moyenne 3 ingénieurs-agronomes (Phytotechnie, Zootechnie, Formation), 2 spécialistes (Animation rurale, Vulgarisation) et 4 à 6 techniciens, qui veilleront à l'exécution des programmes de vulgarisation, et encadreront grâce à leurs équipes pluridisciplinaires les agents de vulgarisation. Les services de vulgarisation des bureaux départementaux comptent en moyennetechniciens dotés de moyens d'appui importants.

Au niveau local

Les bureaux agricoles communaux et les Centres de recherche-développement seront dotés de moyens plus ou moins étoffés selon l'importance et les potentialités agricoles de la région dont ils sont responsables. Il faut prévoir des kits de terrain pour aider aux diagnostics rapides (kits d'analyses sols, plantes, identification de maladies végétales ou animales ex tests Élixa rapides,), un accès à Internet pour la circulation rapide des informations avec les bureaux régional ou central, des fermes-écoles/parcelles de démonstration.

A titre indicatif, la situation pourrait se présenter comme suit sur le plan des effectifs :

Tableau no 2 : Personnel de vulgarisation requis au niveau local

Catégorie de personnel	Quantité	Nombre de personnes encadrées
Agent	1	300-450 exploitants agricoles

Superviseur	1	5-6 agents
Responsable de BAC	1	3 superviseurs

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

CIHEAM-Options Méditerranéennes. La vulgarisation agricole en Syrie. Rajab Ali, 1993

CIRAD, GRET et Ministère des Affaires Étrangères. Mémento de l'Agronome. 2002

Groupe de Neuchâtel. Note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole. 2007

MARNDR, Bulletin agricole, 1954

MARNDR. Politique de Développement Agricole 2010-2025, Version préliminaire. Septembre 2009. Haïti

MARNDR, Programmes nationaux de développement de l'élevage, juillet 2009

MARNDR, Programme national pour le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale en Haïti, février 2009

MARNDR, Programme national pour le développement de la pêche maritime en Haïti, février 2009

MARNDR, Programme national de développement de l'apiculture. Septembre 2009

MARNDR, Programme national de développement de la production et transformation du lait. Mai 2009

MARNDR, Plan national d'investissement du secteur agricole, 2010

Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti-Les grands chantiers pour l'avenir. Gouvernement d'Haïti, Mars 2010

SACAD et FAMV, Paysans, systèmes et crise-Tome 1 : Histoire agraire et développement, 1993

ANNEXES

ANNEXE 1

La vulgarisation agricole en Haïti: Aperçu historique et critique des différentes approches en matière de vulgarisation

La vulgarisation, pilier essentiel de la recherche et du développement agricole a une longue histoire en Haïti : elle remonte à la période coloniale, s'est poursuivie pendant l'occupation américaine et a été reprise en main par les nationaux au départ des américains en 1934. Depuis lors, c'est l'ère des projets.

L'examen des cas qui suivent est volontairement succinct. Il ne s'agit surtout pas de remonter le cours de l'histoire et d'analyser l'évolution de la vulgarisation en Haïti. L'objectif est tout autre : constater avec les lecteurs la palette des approches utilisées jusqu'ici en matière de vulgarisation agricole. On va le voir : il n'y a pas deux expériences à avoir utilisé la même approche ni les mêmes outils de diffusion.

Selon une typologie des approches de vulgarisation agricole établie par la FAO (1993), les expériences haïtiennes en matière de vulgarisation peuvent être classées comme suit :

Tableau no 1 : Approches de vulgarisation utilisées en Haïti

Institution concernée	Approche généraliste	Approche spécialisée par produits	Approche formation et visite	Approche participative	Approche par projets	Approche du développement des systèmes agricoles
Standard Fruit		X			X	
SCIPA		X			X	
ODN I	X	X	X		X	
ODN II		X	X		X	X
ODVA			X		X	
ODVA-BID			X		X	
IDAI		X	X	X	X	

DRIPP	X				X	
PPI				X	X	
PIA/Artibonite		X	X	X	X	
PIA/Ennery-Quinte				X	X	X
PSSA/ PNSA		X			X	
Madian-Salagnac					X	X

- Occupation américaine (1915-34)

De l'Indépendance à 1923, le caporalisme constituait la forme d'intervention de l'État haïtien dans l'agriculture. À partir de cette année-là, un nouveau tournant fut pris car désormais l'éducation et l'effet de démonstration devinrent les principaux moyens d'intervention de l'État en milieu rural. Des efforts furent donc consentis afin de faire franchir à l'agriculture haïtienne les pas décisifs nécessaires à son développement, et ils se matérialisèrent par d'importants choix:

- Création du Service Technique d'Agriculture (ci-après MARNDR) qui permit de former plus de 60 agronomes et 200 agents agricoles
- Création (à partir de 1925) de l'École Centrale d'Agriculture (futur FAMV), d'un réseau de fermes-écoles, de stations expérimentales et de démonstration et d'un service de vulgarisation agricole
- Mise en place d'une série de mesures/moyens visant à relancer la culture du café :
 - Établissement de l'Office du café et d'un «Code du café »».
 - Travaux d'éclaircissage des plantations de café, de contrôle de la cueillette et de la conservation du produit, construction de glacis de séchage, distribution de dépulpeurs mécaniques
 - Réglementation des établissements de spéculation par l'État qui organisa le contrôle des soutes, des tamis et des balances, procéda à la vérification des lots de café expédiés aux points d'embarquement et octroya la licence d'achat seulement aux intermédiaires qui remplassaient certaines conditions de qualité.
- Diversification pour essayer de répondre à la chute des exportations du café. A cette fin, des stations expérimentales entreprirent des essais sur des variétés

de coton, d'ananas, d'agrumes, de figues-bananes, de plantes aromatiques... susceptibles d'être cultivées en Haïti. Les actions sur le vivrier consistèrent en l'introduction de variétés de maïs, de riz et de légumes et un travail de sélection sur les variétés indigènes.

- Mise sur pied d'une station d'élevage (en 1926) à Papaye dans le Plateau Central
- Importation de bœufs de race Hereford, Holstein, de vaches dominicaines, de chèvres Angora, de porcs Duroc-Jersey dans le but de développer l'industrie de la viande, du beurre et du fromage.
- Mise en place d'un système d'inspection et d'imposition d'amendes pour améliorer la qualité des produits agricoles.

Tous ces choix constituèrent certes des événements historiques marquant l'agriculture nationale. Cependant le diagnostic des problèmes relevait plus de la définition des effets que des causes. L'aménagement du milieu, notamment le reboisement, l'irrigation et le drainage furent négligés. Les résultats obtenus au cours de cette période furent du coup assez peu concluants, si l'on excepte la Standard Fruit qui par contre enregistra des succès appréciables dans la culture de la banane en dépit de méthodes coercitives (obligation de planter la figue, distribution d'amendes, d'injonctions pour sarclages effectués en retard, etc.) et expéditives (incendie de parcelles). Cela, grâce à des prix attractifs et une politique intelligente de production.

Compagnie américaine de la Nouvelle-Orléans, la Standard Fruit and Steamship Company ne chercha pas à contrôler le foncier, mais réserva de préférence des moyens importants aux infrastructures (définition de périmètres aménageables, pistes de désenclavement, remise en état ou construction d'infrastructures d'irrigation), et développa une politique de contractualisation des producteurs pour la production de bananes répondant aux normes commerciales souhaitées.

Les dispositions étaient également prises pour que la quasi-totalité des services en amont et en aval de la production soient assurés. Il s'agissait de:

- la fourniture d'intrants,
- le contrôle des maladies,
- l'irrigation,

- l'écoulement régulier des produits (transport et commercialisation),
- la rémunération des producteurs au prorata des ventes.

L'extension de la culture de la banane fut ainsi acquise sans gros effort de vulgarisation ou d'encadrement, démontrant par là que le problème est d'abord celui du niveau des prix et de la rémunération des producteurs.

- Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole (fin des années 40-1955)

Co financé par les Gouvernements américain et haïtien, le Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole (SCIPA) était chargé de diffuser à travers ses coopératives des semences, du bétail, des outils et des procédés de conservation nouveaux (silos en tranchée). Son approche de la vulgarisation reposait essentiellement sur les éléments suivants :

- Des études socio économiques réalisées dans les régions où fonctionnaient les projets du SCIPA par sa Section d'Économie.
- Des stations de vulgarisation (méthodes de lutte contre les insectes, les maladies, la peste; sélection des semences, méthodes améliorées de culture, conservation du sol et de l'eau, amélioration du cheptel, traitement vétérinaire, ...) et d'élevage (taureaux Brown Swiss).
- Des clubs 4-C permettant d'atteindre un nombre croissant de jeunes enfants.
- Des agents travaillant en collaboration avec les professeurs des écoles rurales et assistés par les spécialistes du Bureau central à Damien.
- L'utilisation intensive de méthodes d'éducation audio-visuelle (camions munis d'appareils audio-visuels et de haut-parleurs, des enregistreurs et des appareils de projection).
- Le recours aux démonstrations et à l'enseignement individuel ou collectif comme méthodes de vulgarisation permettant d'atteindre d'une façon effective les familles rurales.
- L'élaboration de plans et programmes annuels qui étaient discutés avec des fermiers désireux de collaborer et exécutés par eux avec l'assistance et sous la direction des agents de vulgarisation du SCIPA.

- Des efforts considérables pour établir des coopératives d'épargne et de prêts (Caisses populaires).
- Un effort dans le domaine de l'agro transformation (laiterie de Damien où était pasteurisé et mis en bouteille du lait qui était vendu par les bazars de Port-au-Prince).
- L'organisation de concours (labourage) à l'occasion de foire agricole.

Au total le SCIPA compte à son actif l'introduction d'espèces et de variétés nouvelles (céréale, légumes) et de bétail étranger (taureau Brown Swiss) et une contribution à l'extension de la culture attelée dans le Plateau Central.

- Organisme de développement du Nord (1977-1991)

Financé majoritairement par la Banque Mondiale, l'Organisme de développement du Nord (ODN) connut deux phases :

a) Lors de la phase I (1977-1982), l'ODN avait de gros moyens (budget, logistique, facilité de crédit pour les producteurs), une démarche d'intervention très critiquable (recherche coupée de la vulgarisation), de nombreux agents de vulgarisation non spécialisés et très peu de résultats palpables notamment du fait de l'absence de vision claire des dirigeants de l'époque et de programmes inadaptés. Il n'y eut pas en effet de diffusion du matériel végétal mis en évidence par la recherche malgré son intérêt.

b) Les limites constatées de l'approche de vulgarisation développée lors de la première phase donnèrent lieu à de nouvelles réflexions axées sur l'approche « recherche-développement », appuyée principalement par l'aide française. Avec des moyens toujours aussi considérables, ODN phase II (1985-1991) sut donc ajuster sa démarche (étude diagnostic, expérimentations sur le terrain) et utiliser des méthodes de diffusion adaptées (essais-démonstration, contrats de multiplication de semences, prêt pour la culture attelée, formation des paysans directement sur le terrain,...). Du coup, des résultats appréciables furent obtenus en termes d'opérations de diffusion d'innovations (riz pluvial, culture attelée, riz irrigué, boutiques d'intrants,...) réussies et de lancement de nouveaux thèmes (fertilisation du riz et du maïs, lutte phytosanitaire pour la patate douce, etc.).

- Organisme de développement de la Vallée de l'Artibonite (1971 - 1978)

L'approche de vulgarisation utilisée par l'Organisme de développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) avait les caractéristiques suivantes :

- Une vision claire des responsables (tâches bien définies,..)
- Une séquence logique : étude de milieu et recherche de solutions aux problèmes identifiés précédant la diffusion
- Un appui significatif de l'expérimentation agricole
- Un accompagnement soutenu des producteurs
- Des mesures d'accompagnement appropriées
- Le respect des calendriers culturels
- Un suivi régulier des activités
- Une évaluation périodique.

Malgré les effets positifs avérés de cette approche, celle-ci souffrit néanmoins d'une insuffisance de moyens financiers et de personnel technique (1 agent/700 ha) qui limita les résultats sur le terrain.

- ODVA-BID (1978 - 1983)

Avec un financement de la Banque Interaméricaine de Développement, le projet ODVA-BID utilisa la même approche avec en plus :

- Un appui conséquent de l'expérimentation agricole orientée vers l'adaptation variétale (ferme de Meaugé) et de la Division Génie
- Une vulgarisation allant au-delà de la production. D'autres messages sont, en effet, également diffusés. Ils concernent par exemple la gestion des systèmes d'irrigation : normes, principes, etc.
- Une approche très directive, concertée, faisant appel à une participation plus importante des producteurs et s'appuyant beaucoup sur les démonstrations de techniques (plantation, préparation de sol, nouvelles variétés) et de résultats et la formation

- Une présence effective et permanente du staff sur le terrain favorisant le rapprochement avec les planteurs
- Une bonne densité de l'encadrement (1 vulgarisateur/bloc de 200 ha)
- La présence d'animateurs en amont pour préparer le terrain aux vulgarisateurs
- Des mesures d'accompagnement (crédit via BNDAI, intrants disponibles en temps voulu, moyens de déplacement).

Les résultats obtenus avec cette approche en termes d'introduction de variétés améliorées de riz, d'augmentation de la production due à l'amélioration du système de drainage, l'accès au crédit, aux intrants, etc. ... étaient généralement bons. Néanmoins, les points faibles suivants peuvent être relevés:

- Un traitement différencié des cadres à l'origine de tension entre eux
- Des frictions entre dirigeants de l'ODVA et responsables du projet
- L'utilisation des véhicules dans des activités autres que celles prévues dans le projet
- Une trop grande autonomie par rapport au MARNDR (pas de lien direct notamment avec la Recherche). A cela deux causes principales : le besoin de conserver son autonomie, la peur obsessionnelle d'être phagocyté par le Ministère qui n'ont pas aidé à développer des rapports de collaboration avec le MARNDR pour tirer le meilleur parti en matière de réflexion.
- L'omission/négligence de l'aspect commercialisation.

- Institut de développement agricole et industriel (1963 - 1983)

L'Institut de développement agricole et industriel (IDAI) réunissait les conditions du succès (vision claire des responsables, excellente connaissance du milieu tant physique qu'humain, forte densité de l'encadrement, rapport direct du personnel de terrain avec les producteurs, contrôle du respect du paquet technique par le producteur, mesures d'accompagnement adéquates, évaluation permanente du personnel, reddition de compte obligatoire,...) et eut des résultats indéniables dans tout le pays en termes d'introduction de nouvelles variétés de maïs, de promotion de la lutte antiparasitaire, de

l'utilisation de fertilisants, de la culture attelée, etc. Parmi les innovations diffusées, peu ont survécu cependant à la fermeture de l'institut en l'année 1983.

- **Projet de développement rural intégré (1970-...)**

Au début des années 70 un nouveau concept fit son apparition sur la scène internationale : celui de Développement rural intégré. Ce concept est issu du constat de certaines limitations liées aux résultats atteints lors de l'exécution des projets de Développement rural. Aussi les réflexions ont conduit à la conclusion que certains facteurs devront être intégrés pour approcher des résultats attendus. Il fallait de l'intégration au niveau des :

- **« différents facteurs *directement* liés au développement de la *production agricole* »** : I ne suffisait plus en effet que les producteurs sachent comment augmenter leur production (tâche de la vulgarisation) il faut encore qu'ils puissent disposer des *moyens* de le faire (rôle de l'approvisionnement et du crédit) et qu'ils aient intérêt à le faire (commercialisation). Vulgarisation, approvisionnement, crédit, commercialisation constituent ainsi le plus souvent ce que l'on pourrait appeler le noyau initial dans le processus d'intégration
- **« *objectifs* que se fixent les Projets »** : il ne faut plus ne s'intéresser qu'aux seules cultures commerciales destinées à l'exportation, mais dorénavant accorder une importance significative à l'ensemble des cultures entreprises par les agriculteurs (« l'aboutissement logique de cette nouvelle approche étant de s'intéresser progressivement aux *systèmes de production* traditionnels afin d'étudier les modalités d'une transition vers des *systèmes d'exploitation* plus performants) ; on ne devrait pas non plus, en ce qui concerne la recherche agronomique, se caser au niveau unique des stations mais aller au niveau des agriculteurs pour expérimenter de nouveaux systèmes de production ; il ne fallait pas se limiter aux seules exploitations agricoles mais aussi prendre en considération des « terroirs villageois et ainsi viser la réalisation d'un véritable aménagement de l'espace avec un respect des « équilibres essentiels entre agriculture, élevage et forêt ».
- **« facteurs ayant une influence *indirecte* mais néanmoins essentielle sur la *production* »** : il est désormais quasi obligatoire de prendre en compte les aspects sociaux du développement qui étaient auparavant énergiquement écartés (approvisionnement en eau, amélioration de la santé, éducation et notamment alphabétisation, etc...)

Des Projets de Développement Rural Intégré (PDRI) ont été mis en œuvre en Haïti. Citons : DRI-Petit-Goâve et de Petit-Trou de Nippes, DRI-Jacmel, DRI-Asile, DRI-Jérémie. Ce dernier était financé par la Communauté Économique Européenne (CEE) avec pour objectif, dans sa 1^{ère} phase, « d'appuyer un processus autonome de développement dans la région de la Grande-Anse qui soit susceptible d'assurer le bien-être économique et un niveau de vie adéquat à la population ».

Suite à une étude préalable permettant de définir un document de projet, l'aire d'intervention fut fixée et a concerné les bassins versants des rivières Guinaudée, Voldroque et Roseaux, sur environ sept sections rurales (sections communales actuellement) couvrant une superficie d'environ 35.000 ha répartie sur 3 zone agro-climatiques sur des altitudes allant de 0 m (Plaine des Gommiers) à près de 2.000 m (Despagne). A travers plusieurs services : Service Administration, Service technique agricole (regroupant les sections Investigations, Défense et restauration des sols, Vulgarisation et animation, une Cellule Mobile) et Service de Génie, le projet planifie annuellement des activités en tenant compte des besoins dégagés des études menées et de ceux exprimés, analysés et validés avec la population à travers les groupes et associations existants ou à l'issue de focus-groupes. Les activités ont été diverses avec des résultats plus ou moins satisfaisants. Les services fonctionnaient avec des rencontres régulières afin d'harmoniser les actions de façon à les rendre plus efficaces, compte tenu que les interventions ne pouvaient pas se faire avec la même intensité sur toute l'aire du projet. Ainsi le Service de Génie intervenait pour désenclaver des zones de production où les autres sections et services ont retenu des activités qui permettent de s'approcher des objectifs du projet.

L'aire du projet fut subdivisée en Agences agricoles avec dans chacune un binôme constitué d'un Technicien Agricole et d'un animateur. Ces agences relevaient particulièrement de la section Vulgarisation tout en coordonnant les actions des autres entités.

En général, le projet était bien accepté même quand les disponibilités n'ont pas permis de répondre aux nombreuses sollicitations qui étaient de plus en plus structurées et justifiées surtout vers la fin du projet. La cellule mobile permettait de répondre à une partie des demandes 'd'une frange de la population de l'aire du projet non directement concernée par certaines activités et dont elle a apprécié les effets. Cette cellule permettait aussi au projet de satisfaire des demandes extérieures à l'aire du projet transmises à travers le District Agricole de Jérémie. Un autre point fort du Projet fut la recherche de concertation avec d'autres institutions qui intervenaient en tout ou en partie sur la même aire : ceci a permis de mettre en commun des ressources (matérielles, financières et humaines) pour la réalisation d'activités, à travers une plate-forme constituée et validée par chaque entité.

En DRS et en Désenclavement de zones potentielles de production, des actions importantes ont été réalisées et des jeunes issus du milieu ont été formés surtout dans les structures physiques de protection et leurs compétences furent utilisées par les Travaux publics dans l'érection de seuils en pierres sèches et autres.

En dehors des problèmes généraux aux projets dont les acquis ne peuvent pas être supportés par les structures permanentes du MARNDR, il faut retenir une note relativement négative sortie lors d'une rencontre avec les bénéficiaires de travaux de conservation de sols. En effet, malgré toutes les précautions prises et la stratégie utilisée responsabilisant les propriétaires et/ou les exploitants des parcelles sur lesquelles les interventions furent opérées, un agriculteur eut à dire que le Projet a amené la misère dans la zone. C'était sa façon de dire qu'avec les activités de Haute Intensité de Main-d'œuvre, les travaux agricoles furent lésés avec une certaine indisponibilité des travailleurs agricoles et surtout le fait que les activités agricoles sont exécutées avec un certain retard par rapport au calendrier agricole.

- Petits périmètres irrigués (1996 - 2003)

S'appuyant sur une forte participation de bénéficiaires organisés, les services d'opérateurs prestataires de services (OPS) pour l'exécution de l'essentiel des activités (réhabilitation, animation, vulgarisation), une forte implication des structures du MARNDR et utilisant une méthodologie reposant sur une bonne connaissance du milieu, des mesures d'accompagnement appropriées, le projet des Petits périmètres irrigués (PPI) a aussi eu recours à la formation, à une diversité d'outils de diffusion, au suivi journalier des parcelles et l'évaluation périodique.

Le PPI a eu des résultats incontestables (introduction de cultures à haute valeur ajoutée telles que le piment, de nouvelles techniques culturales-casier amélioré, billon-, d'associations de cultures-banane x papayes,...) mais qui n'ont pas été suffisamment appropriés par les bénéficiaires et les entités concernées (BAC, DDA, etc.).

- Programme d'intensification de la Vallée de l'Artibonite (2004-2011)

Le Programme d'intensification de la Vallée de l'Artibonite (PIA) a su tirer les leçons des expériences passées dans la Vallée de l'Artibonite et obtenir des résultats incontestables (doublement du rendement du riz, pratiques culturales de repiquage, densité du riz, économie de fertilisants, de semences, etc.). Les caractéristiques de son approche se résument comme suit:

- Gros moyens (financier, logistique, ...)
- Intrants rendus disponibles dans les temps
- Mesures d'accompagnement appropriées (parc équipement préparation de sol, encadrement technique rapproché)
- Établissement de blocs de production
- Suivi régulier des parcelles
- Proposition de modèle d'exploitation des cultures pratiquées
- Accent sur l'aspect commercialisation
- Densité de l'encadrement : 1Animateur/vulgarisateur pour 40 ha
- Permanence à jour et horaire fixes des animateurs
- Développement d'un partenariat technique avec l'ODVA
- Développement d'un partenariat technique avec la FAMV et la DPV

- Bonne relation avec les directions techniques du MARNDR (CRDA,...)

Les points faibles relevés concernent :

- Les contraintes dues à la gestion de l'eau (état des infrastructures d'irrigation pas toujours satisfaisant)
 - La participation d'autres acteurs (opérateurs de labour,...) laissant parfois à désirer
 - La qualité des semences
 - Les difficultés d'approvisionnement en carburant au profit des techniciens et animateurs.
 - La cohabitation difficile avec la structure de l'ODVA.
- Programme national de sécurité alimentaire (1997- à date)

Depuis 2004, le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), ci-devant PSSA, vulgarise sur la patate douce un paquet technique qui a fait passer le rendement de 5 à 16 tonnes/ha. Ce paquet ne cesse de s'étendre à travers le pays en dépit des maigres ressources disponibles. L'approche de vulgarisation ainsi que les méthodes de diffusion utilisées expliquent en grande partie le succès de cette innovation mise au point par un fournisseur d'intrants privé de la place : en effet, les vulgarisateurs s'adressent à des groupes de producteurs et recourent à des blocs de production; le secteur privé est impliqué notamment dans la fourniture d'intrants; le paquet technique est adapté et répond à un besoin; des moyens de communication adaptés (medias audiovisuels, journées de champ, parcelles de démonstration, réunions de groupes d'agriculteurs, échanges paysans) sont utilisés.

Pour autant, une inquiétude demeure quant à la durabilité de l'opération si d'autres débouchés ne sont pas trouvés pour le produit.

- Projet Madian-Salagnac (1976 – à date)

De toutes les expériences du MARNDR, le projet Madian-Salagnac est celle qui a le plus de résultats durables sur l'amélioration des conditions de vie des producteurs en dépit de la faiblesse des moyens déployés et de l'arrêt de l'accompagnement du projet depuis un certain temps. A cela plusieurs causes : une approche de la vulgarisation

s'inscrivant dans une démarche de recherche-développement qui a permis grâce à une excellente connaissance du milieu d'identifier les thèmes et les solutions les plus adaptés aux réalités locales et d'éviter la formulation de recettes passe-partout, une approche privilégiant les échanges paysans-paysans, garantissant l'accès aux intrants essentiels, et profitant de l'existence d'un marché sûr, rémunérateur et accessible....

- Les Gwoupman Sante Bèt (1997-2011)

Etablis en 1997 dans les sections communales du pays par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les « Gwoupman Sante Bèt » (GSB) sont des associations constituées de paysans éleveurs, de notables, d'élus locaux et d'agents vétérinaires ayant pour mission de relier le monde rural haïtien aux Bureaux Agricoles Communaux (BAC) du MARNDR et de fournir un encadrement technique rapproché aux éleveurs.

Suite aux efforts consentis par les Directions Départementales Agricoles (DDA) et les cadres de l'Unité de Protection Sanitaire d'alors, on arrivait dès 1998 à mettre en place environ cinq cent GSB ayant chacun deux ou trois agents vétérinaires. Ceux-ci avaient bénéficié d'une formation organisée par le MARNDR mais exécutée par des ONGs grâce à un financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ils ont pour tâches essentielles de fournir des soins vétérinaires aux éleveurs et de notifier aux autorités compétentes des cas de morbidité et de mortalité animales consécutifs à différentes pathologies. Les GSB demeurent en ce sens un atout sûr pour le MARNDR, s'agissant de la réalisation des campagnes de vaccination et de la surveillance ou de la vigilance des maladies animales. En témoignent les probants résultats enregistrés dans le cadre des luttes contre les pathologies animales et les innombrables alertes déclenchés par les agents vétérinaires des GSB.

Les contraintes suivantes au fonctionnement des GSB ont été identifiées :

- Instabilité politique chronique du pays et forte décapitalisation des masses paysannes depuis plusieurs années.

- Une telle situation entraîne la destruction de bon nombre de GSB qui commençaient à bien fonctionner.
- Mauvaise interprétation de la philosophie et des objectifs des GSB par certains membres.
- Encadrement insuffisant des GSB par les cadres du Ministère de l'Agriculture tant du bureau central que de terrain.
- Manque de participation des autres institutions privées et non gouvernementales, à l'organisation des GSB.
- Formation insuffisante des autres membres des GSB mis à part les agents vétérinaires.
- Faiblesse des mesures d'accompagnement des GSB qui pourraient motiver davantage les membres.
- Absence d'un plan cohérent de développement de l'élevage en général.
- Faible disponibilité de matériel d'équipement des agents vétérinaires
- Coût élevé des intrants vétérinaires.

Il est évident que la viabilité de ces groupements est fonction de leur mode d'organisation et de l'intérêt de leurs membres.

Le véritable enjeu consiste à doter ces entités d'un système organisationnel les rendant aptes à être pour le MARNDR des partenaires compétents dans la conduite de diverses activités de santé animale.

Les points forts :

- Par leur participation au transfert de technologie et à l'exécution des tâches de vaccination et de déparasitage en partenariat avec l'Etat, il ne fait pas de doute que les GSB concourent à l'accroissement des performances du bétail, de la volaille et à la protection sanitaire des autres membres de la communauté. L'amélioration de la situation sanitaire des animaux et de l'hygiène publique se traduira certainement par une augmentation du revenu des paysans-éleveurs et de leur niveau de bien-être.
- Grâce à cette forme d'organisation, les marges de profit des éleveurs pourraient également être accrues étant donné que les GSB ont comme tâche de travailler à une plus grande disponibilité des intrants vétérinaires (vaccins, vermifuges, etc.).

Les résultats probants obtenus ont incité les responsables du MARNDR à étendre cette démarche à la santé végétale et à monter des fédérations départementales : à l'heure actuelle, il y en a 2 dans le Nord-ouest et le Centre.

- Agro Service (1975- 2011)

Depuis environ 36 ans, la firme privée Agro Service (filiale de la Société Agro Technique) est impliquée dans la vulgarisation agricole en Haïti. Cela a consisté d'abord en des tests d'adaptation d'hybrides d'espèces maraichères (chou, oignon, tomate, carotte) sur le terrain à partir de matériels génétiques fournis par des multinationales de semences disposant de Centre de recherche de renommée mondiale (Peto seeds, Seminis, Hazera Genetics seeds, Monsanto, etc.). L'intérêt de la Société Agro Technique dans la commercialisation des produits chimiques et la vente de matériels et équipements agricoles lui a permis de présenter une offre variée aux agriculteurs, du moins dans les grandes zones de production agricole.

A partir de l'année 1998, une véritable ligne de vulgarisation fut mise en place avec le recrutement d'agronomes formés à la FAMV ou en République Dominicaine (ISA) et de techniciens agricoles venant essentiellement de la Fondation Vincent. Le personnel a dû être réduit entre 2002-04 suite à la fermeture d'un certain nombre de magasins d'intrants consécutive à une baisse du chiffre d'affaire. Depuis, la situation s'est quelque peu améliorée.

Grâce aux efforts déployés au fil du temps, Agro Service peut s'enorgueillir d'avoir contribué à :

- L'introduction et la vulgarisation de la pratique de la fertilisation et du traitement des drageons de banane dans la plaine de l'Arcahaie.
- L'adoption de la plantation de l'oignon sur plate bande et l'utilisation de désherbants chimiques sur cette culture, le riz, la carotte, le maïs.....
- L'introduction et la vulgarisation dès 1998 du paquet et d'itinéraires techniques de lutte contre le *Cylas formicarius* sur la patate douce dans les départements du Centre, de l'Artibonite et du Sud.
- L'augmentation significative de la superficie emblavée en oignon, poivron et poireau dans le pays (particulièrement l'Artibonite).

Ces résultats sont le fruit d'une approche/stratégie bien réfléchie reposant sur :

- La recherche appliquée menée seule ou en collaboration avec la FAMV (stages d'étudiants, mémoires de sortie). La recherche-développement a d'ailleurs toujours été la clef de voute de la démarche de vulgarisation de la firme.
- L'association des agriculteurs au choix, à la conduite et au suivi des parcelles où ont lieu les tests d'adaptation.
- La formation/recyclage régulière des commis (3 fois/an), des producteurs (systématiquement en début de campagne).
- Le financement de la vulgarisation à partir des profits réalisés sur les intrants vendus sur le marché haïtien.

- L'implantation d'un réseau de magasins AGROSERVICE dans les grandes zones de production agricole auquel sont adossés un réseau de distributeurs agréés (grossistes) et de détaillants.
- La supervision du réseau par des cadres seniors expérimentés.
- L'intéressement du personnel à un développement du marché des intrants dans les zones d'intervention de la firme : Artibonite, Sud, Ouest, Sud-est, Nord, Centre grâce à un système de paiement sur le profit réalisé par l'entreprise.
- L'utilisation de méthodes de vulgarisation performantes (journées de champ- tant pour les démonstrations de méthodes que pour les démonstrations de résultats- distribution de feuillets techniques, d'échantillons d'engrais, de pesticides et de semences, plaquage de billboard, publicité radio).

Néanmoins, eu égard à l'ambition de couvrir le territoire national d'un bon service de vulgarisation de proximité la firme a des faiblesses certaines en termes:

- D'insuffisance du personnel.
- De défaut de finances qui l'oblige des fois à se rabattre sur du personnel à faible qualification (par exemple commis converti en conseiller de terrain).
- De manque de cadres seniors pour cause de niveau de salaire et/ou d'absence de volonté d'un minimum d'esprit de sacrifice, ce qui conduit à une rotation élevée de cette catégorie de personnel.

En dépit de cela, Agro Service dispose d'une bonne représentation sur le terrain au niveau encadrement technique et implantation et est fier de la qualité des produits mis sur le marché : Poireau Carentan, chou Tropicana, tomate (Calypso et des variétés résistantes au Gemini-Virus), oignon Mercedes et Golden... de même que des produits de lutte contre *Plutella xylostella* du Chou.

L'expérience de ce membre du secteur privé commercial dans la vulgarisation en Haïti livre un certain nombre d'enseignements pouvant alimenter la réflexion sur la mise sur pied d'une structure de vulgarisation au sein du MARNDR, à savoir:

- L'importance d'un service de proximité (magasins Agro Service par exemple) couplé à un réseau privé de grossistes et de détaillants d'intrants.
- La garantie d'un accès à du matériel génétique (espèces maraichères en l'occurrence) de qualité provenant de Centres de recherche.

- L'exigence d'une présence soutenue sur le terrain à côté des produits.
- La nécessité de mise à disposition-pour chaque espèce-d'un maximum de 2 variétés pour éviter des confusions chez les producteurs.
- Le besoin de répéter les conseils au producteur.
- La nécessité d'un suivi continu.
- La prise en charge des frais de vulgarisation par une instance étatique en raison de l'incapacité réelle et actuelle des producteurs de les supporter.

- VETERIMED (1991-2011)

ONG haïtienne créée en 1991, VETERIMED s'est spécialisée en santé et production animales. Jusqu'en 2000, le travail en santé animale a concerné : la formation, les campagnes de vaccination et de déparasitage, l'installation de pharmacie vétérinaire, l'appui à la mise en place d'un réseau d'agents vétérinaires. A partir de l'année 2000, VETERIMED s'est lancé dans la production animale, notamment avec la mise en œuvre de 3 grands programmes :

- Le Programme d'amélioration de l'élevage traditionnel de poulets et de caprins (Bèt se lespwa) dans le Plateau Central.
- Le Programme d'amélioration de l'élevage de lapin et de poulets dans la zone métropolitaine (Lapen fè kenken).
- Le Programme d'amélioration et de développement de la filière lait dans le Nord et le Nord-est (Lèt agogo).

Dans ces trois programmes, l'approche a été quasiment identique avec un appui à la production, au renforcement organisationnel des acteurs, à la transformation et à la commercialisation.

En 2007 apparait un nouveau programme relatif à l'agro écologie : production d'intrants et de fertilisants organiques, mise en place d'unités agro écologiques (élevage associé au maraîchage, à la conservation de sols, production d'arbres fourragers et de fruits).

L'expérience de l'ONG en vulgarisation démarre réellement en 1992-93. En santé animale, il s'agit de donner une éducation sanitaire aux éleveurs : soins des animaux, précautions à prendre en cas de maladie, pour éviter le parasitage.

La vulgarisation en matière de production animale a trait la diffusion de plusieurs modèles :

- Un modèle d'élevage de volailles indigènes avec abri et poussinière.
- Un modèle d'élevage de caprin en enclos accompagné de la mise en place de parcelles fourragères.
- Un modèle de clapier amélioré.

Dans le domaine de la production et de la transformation, la diffusion concerne :

- Les techniques de fabrication de produits laitiers (fromage, yaourt, lait stérilisé et pasteurisé).
- La gestion de laiterie.

La stratégie de vulgarisation utilisée comporte :

- Le diagnostic de zone (organisations, regroupement d'organisations,...)
- Le renforcement des organisations existantes et leur formalisation
- Le choix de producteurs avisés
- La mise en place des modèles à partir desquels on projette de faire les transferts de connaissance
- La responsabilisation des OP en vue de la prise en charge
- Le transfert de savoir être et de savoir faire
- L'accompagnement des OP dans la gestion
- Le retrait de VETERIMED de l'activité au profit de l'organisation partenaire
- Le suivi à distance (conseil,...).

Les outils de vulgarisation les plus utilisés :

- Visites d'échanges à l'intérieur (inter département) et à l'extérieur du pays (République dominicaine)

- Projection de film documentaires (techniques d'élevage, pratiques vétérinaires, l'è agogo)
- Formation théorique (en salle) et pratique (en milieu réel)
- Pamphlets
- Pancartes
- Dégustation
- Médias (radio communautaire, Presse écrite)
- Journées Porte ouverte.

Les résultats obtenus sont édifiants : tous les modèles ont pour le moins connu une introduction voire même un début de vulgarisation. Ainsi, le modèle de clapier amélioré est dans 4 départements géographiques, le modèle d'élevage de caprin en enclos de même que celui de l'élevage de volailles indigènes se trouve dans les 10 départements du pays tandis que 22 mini laiteries sont implantées dans 9 départements.

Les forces de l'approche de vulgarisation reposent sur :

- Des modèles clairement définis dès le départ en amont de toute expérimentation et vulgarisation
- La préparation
- Des contacts permanents avec les groupes bénéficiaires des programmes (équipes stables dans les localités).
- Une approche familiale intégrant tous ses membres en fonction de leur capacité. Ce qui diminue considérablement les négligences, permet une meilleure prise en charge et augmente l'intérêt des concernés pour l'activité.
- L'intégration de l'approche Genre dans les programmes. Ceci permet d'exploiter les complémentarités entre hommes et femmes, diminue les frustrations et donne de meilleurs résultats
- La prise en compte de la réalité
- L'utilisation de modèles simples, adaptés à la réalité (parce que tenant compte de ce qui préexistait) et apportant graduellement les améliorations/changements.

- Des actions valorisant des produits locaux, répondant à des besoins réels (viande de poulet, cabri, lait œuf en demande croissante), génératrices de revenus et résolvant les problèmes de trésorerie des exploitations agricoles.

Les faiblesses ne sont pourtant pas négligeables. Elles concernent:

- Une tendance à passer à la vulgarisation avant la confirmation/maturation des résultats de recherche
- L'informalité des relations liant VETERIMED aux organisations partenaires (absence de contrats formels).
- Le déficit de systématisation et de diffusion des leçons apprises.
- Le manque de suivi des modèles vulgarisés.
- L'insécurité de la tenure de certaines parcelles sur lesquelles sont établis les modèles et pouvant être à l'origine de remise en question de l'activité en cours.
- L'insuffisance de surface pour produire la nourriture nécessaire à l'extension des modèles d'élevage prônés.
- La nécessité pendant longtemps encore de subvention extérieure (État, bailleurs de fonds, ONG, Agence de coopération technique, Fondation,...) pour financer les coûts de vulgarisation en dépit d'un apport non négligeable des bénéficiaires sous forme de mise à disposition de terrain, fourniture de force de travail, de semences, de fonds de roulement ou de matériaux.

De cette expérience, **les enseignements** suivants peuvent être tirés :

- L'impérieuse nécessité d'être à l'écoute des producteurs et d'observer leurs pratiques en matière de production et de santé animales.
- L'importance de la méthode pédagogique qui consiste à apprendre en faisant faire.
- L'importance pour le vulgarisateur d'avoir l'amélioration des revenus du producteur comme objectif.
- La nécessité de produire en fonction de la demande émanant du marché.

- La puissance de persuasion de certaines méthodes de vulgarisation telles les visites d'échanges, les films documentaires où les producteurs ont l'opportunité d'observer et de questionner leurs pairs.

En résumé, toutes ces expériences font ressortir la nécessité d'une remise en cause des méthodes traditionnelles de vulgarisation et celle d'une réforme de la vulgarisation qui implique une vision politique, une stratégie nationale et du volontarisme.

ANNEXE 2

Tableau no 3 : ATELIER SUR LA VULGARISATION AGRICOLE 15-17 Novembre 2010 Santo Domingo R.D

Liste des participants

No.	Nom	Prénom	Institution	Téléphone	Email
1	IBRAHIM	ARI TOUBO	FAO	3402-0611	aritoubo.ibrahim@fao.org
2	MENA	ALFREDO	IICA	3747-8653	alfredo.mena@iica.int
3	UMOREN	NKO	Banque Mondiale	-	numoren@worldbank.org
4	PHILHOWER	EUGENE	USDA		eugene.philhower@fas.usda.gov
5	PIERRE LOUIS C.	RACHELLE	IICA	3453-4862	rachelle.chery@iica.int
6	ANDRECY	ROBENS	CECI	3443-8753	robensan@ceci.ca
7	ANDRE	MITIAL	MARNDR	3461-8802/3618-2802	mit_andre_05@hotmail.com
8	JEROEN	DIJKMAN	FAO	39 34 92 23 75 906	jeroen.dijkman@fao.org
9	THERMIL	ALAIN	IICA	3455-3301	alain.thermil@iica.int
10	RITTGERS	CHRIS	USDA		chris.rittgers@usda.gov
11	Dr CAVALHO MELO	RAIMUNDO JOSE	Consultant		rdc-melo@yahoo.fr
12	ADAM	GERTY	MARNDR/MCFDF	3720-8477	hasabourbourin@yahoo.fr
13	MOREAU	PIERRE KARL	AIPA	3628-8892	moreaup.karl63@yahoo.fr
14	PINCHINAT	MAXEAU	FIRG	3681-4480	intellecmagasine@yahoo.fr
15	EXANT	JEAN DENIS	MARNDR	3668-1038	denis_ejd@yahoo.fr
16	MOMMUS	F. DOMINIQUE	MARNDR	3730-8383	domommus@yahoo.fr
17	AUGUSTIN	PIERRE GARRY	DEFI/MARNDR	3631-9277	garryaugustin@yahoo.fr
18	LACOUTURE	JEANFELIX	DEFI/MARNDR	3651-8851	jflacouture6@hotmail.com
19	SAINTUS	JEAN RAYMOND	DEFI/MARNDR	34851222	jsaintus10@yahoo.com

No.	Nom	Prénom	Institution	Téléphone	Email
20	DOMINIQUE	JEAN LESKY	DEFI/MARNDR	3405-9553	jeanlesky@yahoo.fr
21	MICHAUD	JEAN MARY	DEFI/MARNDR	3767-4220	jeanmarym2002@hotmail.com
22	ALIX	JACQUES	PSF/MARNDR	3445-6550	jacquesalix53@yahoo.fr
23	SAINT-LOUIS	CHRISTOPHE	ODVA	3997-4926	csaintlouis@hotmail.com
24	DUCHAUFOR	HERVE	SCAC/FAMV-MARNDR	3820-9216	h.duchaufour@yahoo.fr
25	SMOLIKOWSKI	BERNARD	AMB. DE FRANCE/COOP.	3832-8773/3483-3166	bernard.smolikowski@diplomatie.gouv.fr
26	AUGUSTIN	HERMANN	RESEPA/MARNDR	3446-8914	hermann_augustin@yahoo.fr
27	NICOLAS	EBERLE EDEN	DDAN/MARNDR	3767-9551	enicolas31@yahoo.fr
28	BLEMUR	PHITO	UEP/MARNDR	3708-9440	phitoblemur@yahoo.fr
29	CHARLOT	BREDY	DDAC/MARNDR	3719-4343	bredycharlot2008@gmail.com
30	DEMOSTHENES	GASNER	SNS/MARNDR	3818-3196	domosthenesgasner@yahoo.fr
32	REAL	ARNOLD	S/E MARNDR	3760-2332	arnoldreal@hotmail.com
33	CARDWELL	KITTY	USDA	(202)445 5609	kcardwell@nifa.uada.gov
34	MICKIE SWISHIS	MICKIE	UNIV. DE FLORIDE	(352)273 3538	mesw@ufl.edu
35	SERGILE	FLORENCE	UNIV. DE FLORIDE	3522733464/3523921965	fsergile@ufl.edu
36	DERENONCOURT	CLAUDE	AGROTECHNIQUE	3720-9039	claudederenoncourt@agrotechnique.com
37	ROCHE	CHRISNER	DDA Nippes/MARNDR	3415-9028	chrisnerroche@yahoo.fr
38	BERUT	CECILE	AVSF	3455-1107	c.berut@avsf.org
39	JEAN JACQUES	JEAN DEBALIO	DDAS/MARNDR	3620-4598	theoijak@yahoo.fr
40	MORENCY	JUNIOR	DDASE/MARNDR	3680-9992	morencyjunior@yahoo.fr
41	DAMAI	GILLES	BID	3694-9891	gillesd@iadb.org
42	ALPHONSE	MARIE EUNIDE	CRDA/MARNDR	3421-0724	mealphonse@Yahoo.fr
43	CHERY	JEAN MARY ROBERT	MARNDR	3454-6426	chery04@yahoo.fr
44	VALBRUN	LYONEL	DIR.GLE/MARNDR	3478-3500	lyonelval01@yahoo.fr
45	ARIAS	DIEGO	WORLD BANK	202 458 9809	darias@worldbank.org

No.	Nom	Prénom	Institution	Téléphone	Email
46	CULL	ELLEN	Consultante/ W.B	202 269 0480	ellen.cull@verizon.net
47	VAN VLIET	GEERT	Consultant B.M/CIRAD	00 33 467 63 08 19	geert.van_vliet@cirad.fr
48	CHARLES	EDIE	DDAA/MARNDR	3443-6227/3850-3609	edcharles8@yahoo.fr
49	COIMIN	YVES MARCEL	MARNDR	3924-6778	yvesmarcelcoimin@yahoo.fr
50	WEISS	ELI	Banque Mondiale	1 202 4587456	eweiss@worldbank.org
51	MICHEL	JEAN DANIEL	DFPEA/RESEPAG/MARNDR	3-461-2456/ 3-790-2277	jeandanmichel@yahoo.fr

ANNEXE 3

Tableau no 4 : ATELIER SUR LA POLITIQUE AGRICOLE ET LE PLAN DIRECTEUR DE VULGARISATION AGRICOLE

1^{er} Février 2011 Kaliko Beach

Liste des participants

ANNEXE 4

Les services de vulgarisation offerts par les acteurs à l'heure actuelle

Jusqu'en 1991, le MARNDR détenait plus ou moins le monopole de la fourniture de services de vulgarisation agricole dans le pays. Avec la fermeture de la Direction du développement rural qui intégrait ce service public, il y eut un vide dans lequel se sont engouffrés de nombreux autres acteurs. L'intérêt de ces acteurs impliqués dans la vulgarisation agricole pour une filière est proportionnel au pouvoir d'achat solvable des potentiels clients : ainsi les filières ayant un différentiel de valeur ajoutée élevée attirent de préférence les membres du secteur privé ; les ONG, les Organisations de producteurs et l'État s'occupant surtout de filière à faible valeur ajoutée comme le montrent les lignes suivantes :

- Le MARNDR
 - Diffusion de variétés et d'itinéraires techniques intensifs (haricot, banane, ...).
 - Diffusion de modalités d'irrigation « innovantes » (dans la mesure où leur utilisation en Haïti est à l'heure actuelle encore embryonnaire).
 - Améliorations des systèmes gravitaires: (a) recours à des solutions techniques intéressantes notamment pour les prises d'eau (prise drainante, prise tyrolienne « par en-dessous », prises fusibles, etc.) dans les conditions de rivières à très fort charriage solide en crue, cas répandu en Haïti. (b) l'utilisation de pompes à motricité humaine peut, par exemple, améliorer notablement la superficie.
 - Promotion de la petite irrigation individuelle, particulièrement les techniques plus économes en eau telles l'irrigation localisée.
 - Promotion de systèmes individuels/plurifamiliaux pour la micro-irrigation
 - Promotion et vulgarisation de la technique PIF de production de plantules, de techniques d'assainissement du matériel de plantation; mise en place et

vulgarisation de pratiques agricoles permettant une valorisation de certaines espèces intégrées dans le système de culture à dominance bananière (PACB).

- Promotion de paquet technique de lutte contre le *Cylas formicarius* (PNSA) sur la patate douce.
- Accompagnement des usagers de périmètre irrigué.
- Formation de formateurs en Aménagement de bassins versants en vue de répliquer les structures d'aménagement (CFAIM).
- Vulgarisation de structures biologiques (PIA/Ennery-Quinte)
- Etc.

- Les ONG nationales et internationales

- Accompagnement des usagers de périmètre irrigué (CICDA /AVSF)....
- Formation sur les techniques de greffage, promotion de variétés de contre saison d'avocats ; formation et vulgarisation de la technique miniset de multiplication des plants d'igname ; mise au point et vulgarisation de variétés améliorées de maïs et de haricot (ORE).
- Transformation du lait (VETERIMED,...).
- Formation en Aménagement de bassins versants et distribution de matériel végétal - ananas,...- (PADF).
- Pépinière de plantules forestières et fruitières (World Vision).
- Etc.

- Les firmes privées d'intrants
 - Formation et diffusion de fertilisants, de pesticides et de produits vétérinaires.
 - Mise au point et/ou vulgarisation de variétés et d'itinéraires techniques en culture maraichère (AGRO SERVICE, DARBOUCO, ...).
- Les entrepreneurs privés
 - Mise au point et/ou vulgarisation de variétés améliorées de riz (Benjamin,...).
 -
- Les organisations de producteurs
 - Production et transformation de cafés de qualité (RECOCARNO, FACN).
 - Fourniture d'intrants
 - Diffusion de techniques (associations traditionnelles de travail,...)
 - Etc.
- Les Agences internationales de Coopération technique
 - Test et promotion de variétés de banane résistantes à la Sigatoka noire ; promotion de la petite agriculture familiale (IICA,...).
 - Promotion de variétés de haricot plus productives (FAO,...).
 - Test, multiplication et promotion de variétés de manioc plus productives (CIAT,...)

ANNEXE 5

Définition de certaines des approches possibles en matière de vulgarisation

La vulgarisation peut avoir différentes formes et proportions. La classification ci-après, préparée essentiellement pour l'agriculture, n'est pas exhaustive, mais elle permet de se faire une idée des différentes possibilités et opportunités qui s'offrent au stratège des activités de vulgarisation et au décideur de niveau national.

L'approche généraliste de la vulgarisation agricole. Cette approche repose sur l'hypothèse fondamentale que les techniques et les informations dont les populations locales ont besoin existent mais ne sont pas utilisées; elle est centralisée et du ressort de l'État. Les résultats sont mesurés par le taux d'adoption des recommandations et par l'augmentation de la production nationale.

L'approche spécialisée par produits. Cette approche part du principe que, pour accroître la production d'un produit, il faut regrouper les fonctions qui le concernent: vulgarisation, recherche, fourniture d'intrants, commercialisation et fixation des prix. (Vulgarisation axée sur un produit ou une culture.)

L'approche formation et visites. Cette approche centralisée prévoit un calendrier rigide de visites aux agriculteurs et de formation du personnel de terrain par des spécialistes en diverses disciplines. Des liens étroits sont établis entre chercheurs et vulgarisateurs. Les agents ne prennent part qu'au transfert de technologie. Les résultats se mesurent à l'accroissement de la production des denrées ou des cultures concernées.

L'approche participative de la vulgarisation agricole. Cette approche se concentre sur les besoins exprimés par les exploitants, en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de vie des populations rurales. Elle prévoit une exécution décentralisée et flexible. Les résultats se mesurent au nombre d'agriculteurs participant activement aux activités et à la longévité des organisations locales de vulgarisation.

L'approche par projets. Cette approche consiste à réaliser des activités de vulgarisation dans un endroit et dans un laps de temps donnés avec, bien souvent, des injections de fonds extérieurs. L'objectif est de faire une démonstration de techniques et de méthodes qui pourraient être adoptées et continuer à être appliquées après la conclusion du projet. Les résultats se mesurent aux changements à court terme observés sur le site.

L'approche du développement des systèmes agricoles. Une des caractéristiques de ce type de vulgarisation est qu'elle fait appel à une approche systémique ou globale, au niveau local. Des liens étroits sont établis avec le personnel de recherche, et les techniques adaptées aux besoins des populations locales sont élaborées sur place, à travers un processus itératif prévoyant la participation des populations concernées. Les résultats se mesurent à l'adoption par les agriculteurs des technologies mises au point dans le cadre du programme et à leur utilisation durable.

L'approche de la participation aux coûts. Cette approche s'appuie sur l'hypothèse de départ que le partage des coûts avec les populations locales facilitera la réalisation d'un programme adapté à la situation locale, et que les agents de vulgarisation seront portés à servir les intérêts des bénéficiaires. Le but est de fournir des avis et des informations pour faciliter l'auto-apprentissage des exploitants. Les résultats se mesurent à la volonté des agriculteurs de participer aux coûts.

L'approche par les institutions d'éducation. Cette approche fait appel aux institutions d'éducation qui possèdent les connaissances techniques et compétences en matière de recherche nécessaires pour fournir des services de vulgarisation aux populations rurales. L'élaboration de ces activités relève en général des instances qui établissent les programmes d'études. Les activités se concentrent sur le transfert d'un savoir technique.

Source: d'après Axinn, FAO, 1993.

ANNEXE 6

Quelques conditions de réussite en matière de vulgarisation agricole

Pour qu'une nouvelle technologie donne la pleine mesure de son potentiel, il faut :

- Des politiques macro-économiques et sectorielles appropriées
- Un accès aux ressources, aux intrants et au crédit
- Un niveau des prix et un niveau de rémunération des producteurs intéressants
- Des moyens adéquats.
- Des paquets techniques adaptés
- Des mesures d'accompagnement et d'incitation appropriées
- Un accompagnement de proximité
- Une programmation rigoureuse des activités de la vulgarisation
- Des opportunités favorables de commercialisation
- La garantie de l'écoulement (transport, commercialisation) des produits issus de la vulgarisation.

Mesures d'accompagnement⁸ de la diffusion des innovations

L'État ne se limitera pas à former les vulgarisateurs, à concevoir et faire exécuter les actions de vulgarisation, et à financer le tout. Souvent il faut plus que la seule vulgarisation pour faire adopter par les agriculteurs de nouvelles méthodes de cultures ou de nouvelles cultures, de nouveaux comportements économiques ou de défense de l'environnement et du milieu rural : l'État doit compléter la vulgarisation proprement dite par :

- des **politiques de sécurisation foncière** (contrats de métayage améliorés, encadrement du montant des loyers afin d'éviter des augmentations abusives, établissement de mécanismes de concertation et de procédures d'arbitrage là où la situation foncière est potentiellement conflictuelle, recherche de voies et moyens pour réduire le coût de l'accès à un titre formel de propriété - arpentage, frais de notaire - pour les petits exploitants disposant de parcelles en indivision, amendement de la loi successorale en vigueur, notamment dans ses dispositions favorables au morcellement à outrance des terres, etc.) ;
- **par une politique facilitant l'accès à l'eau d'irrigation:**
 - Finalisation et soumission au Parlement haïtien (pour vote) du projet de loi organisant le transfert de la gestion des systèmes d'irrigation aux associations d'irrigants régulièrement constituées.
 - Réhabilitation (entre autres des petits périmètres irrigués endommagés par le séisme et autres catastrophes naturelles) et construction de nouveaux périmètres irrigués,
 - Réhabilitation des pistes agricoles

⁸ Certains parlent de préalable indispensable

- Aménagement des bassins versants

- Mise en place et le renforcement des associations d'irrigants, notamment en matière d'opération et de maintenance des périmètres, de collecte et d'utilisation de la redevance d'irrigation ;

- Construction d'infrastructures de stockage d'eau associées à des techniques culturales économisant l'eau et du matériel d'irrigation économe (goutte à goutte,)

- Renforcement institutionnel comprenant l'appui au service météorologique et hydrologique, la formation adéquate des prestataires publics et privés en matière de gestion de l'eau et des aménagements hydro-agricoles

- **par une politique de crédit** permettant aux producteurs d'accéder aux différents facteurs requis pour l'application des paquets/innovations technologiques : renforcement des capacités techniques en agriculture, renforcement des institutions de crédit et mutuelles agricoles de proximité -crédit de matériel agricole et de campagne-, mise sur pied d'une politique de professionnalisation du secteur financier, atténuation des risques par la mise sur pied de mécanismes d'assurance agricole, appui à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et réglementaire.

- **par des politiques tendant à un meilleur approvisionnement du marché des biens de productivité** destinés à l'agriculture. Il est prévu notamment :
 - Dans le domaine des semences au sens large (plants, marcottes, vitro plants,...etc.)
 - l'appui à l'émergence de producteurs de semences (facilitation de l'accès au crédit commercial - fonds de roulement - ou au crédit d'investissement)
 - l'appui aux entreprises qui se spécialisent dans la production et la commercialisation des semences

- le renforcement et la réorientation du Service National Semencier (SNS), particulièrement sa capacité à assurer un contrôle indépendant de la qualité des semences importées, produites et commercialisées au niveau national.
- la formulation et la mise en vigueur d'une législation sur les importations, la production et la commercialisation des semences.
- la mise en place d'une Commission d'économie mixte (Public/Privé), autogérée et économiquement viable, qui sera responsable de coordonner la programmation, la mise en œuvre et le suivi de : (i) importations ; (ii) production de semences commerciales de qualité QDS avec un appui au développement de Groupements de Producteurs Artisanaux de Semences (GPAS) ; (iii) gestion de stocks de sécurité ; et (iv) conditionnement et commercialisation de semences de qualité contrôlée.
- la réhabilitation des fermes spécialisées destinées : (i) aux expérimentations variétales dans les principales zones agro-écologiques ; (ii) à la conservation génétique des variétés ; et (iii) à la multiplication de semences de pré-base et base.

Dans le domaine des engrais et pesticides

- Le maintien sur le court terme d'une politique de subvention des engrais. Celle-ci sera remplacée à terme par une stratégie de sortie basée sur la promotion de paquets techniques à partir de l'octroi de subventions à la demande (et non pas à l'offre) ciblée sur des zones prioritaires et sur les types d'agriculteurs à prioriser (zones de grande consommation et/ou humides, registres de producteurs,...)
- La mise en place de stocks-tampon d'engrais afin de (i) stabiliser le coût des engrais à un prix abordable pour les agriculteurs et (ii) pouvoir répondre à des situations d'urgence liées à des désastres naturels.
- La mise en place progressive d'une politique de substitution partielle des engrais importés par la valorisation des ressources locales : déchets urbains et de filières de transformation

- La mise en place d'un Service National des Engrais (SNE) destiné à contrôler la qualité des engrais importés et commercialisés et à apporter un appui technique normatif aux services de vulgarisation des DDAs et BACs et aux agriculteurs, afin d'en promouvoir et optimiser l'utilisation et d'autre part de faciliter l'établissement d'une usine de production d'engrais dans le pays.
- L'établissement/mise à jour de la liste officielle des produits phytosanitaires et vétérinaires autorisés en Haïti.
- Le renforcement des capacités normatives des services de protection des végétaux et des animaux du MARNDR et des capacités d'appui technique des services Départementaux et locaux au niveau des agriculteurs pour la promotion et le développement de techniques de protection économiquement performantes et respectueuses de la biodiversité et de l'environnement.
- La mise en place d'interventions spécifiques au regard des pestes attaquant les cultures et les animaux, telles scolyte du café (*Hypotenemus hampei*), *Cylas formicarius* de la patate, les fourmis, etc. mouches des fruits notamment pour les filières d'exportation (ex mangue...), grippe aviaire, New Castle, peste porcine classique, charbon bactérien, maladie de Teschen, etc.

Dans le domaine de l'outillage agricole

- l'amélioration de la capacité d'accès des petits agriculteurs à des outils et équipements de base à travers le développement d'un service d'appui à la production, la réparation et commercialisation d'outils agricoles via l'établissement d'un réseau national de forgerons communautaires.
- la promotion de l'introduction et l'utilisation d'outils nouveaux plus performants (par ex. petites houes pour sarclages, semoirs manuels, etc.)
- la promotion et l'amélioration de la traction animale attelée;

- la création de conditions susceptibles d'encourager le secteur privé à investir davantage dans ce sous-secteur
- la facilitation du financement en vue de l'acquisition de ces équipements (tracteurs, motoculteurs), notamment aux associations qui pourraient s'ériger en entreprises de services
- la facilitation , dans les grandes zones agricoles, de l'établissement d'ateliers de mécanique agricole pour la fabrication et la réparation de petits matériels agricoles le renforcement du réseau national de Centres Communautaires de Commercialisation d'Intrants Agricoles en partenariat avec les DDA, les BAC et le secteur privé, ces centres étant autogérés et destinés à offrir un service de proximité aux petits agriculteurs l'établissement d'un programme de promotion et de formation d'opérateurs et de bouviers, en ayant recours à des prestataires spécialisés ayant accumulé de l'expérience dans certaines plaines du pays le renforcement de l'exonération des taxes d'importation des petits matériels/équipements agricoles.
- par des **politiques d'organisation des marchés** grâce aux mesures suivantes :
 - construction d'infrastructures (de stockage et de conservation des produits agricoles, de traitement et de transformation des produits, de desserte en eau; marchés ruraux)
 - opérationnalisation des contacts entre les producteurs et acheteurs (filières),
 - promotion d'une production de bonne qualité, (iv) entretien et aménagement des infrastructures routières,
 - renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) en matière de techniques de commercialisation, de gestion des stocks, de négociation commerciale,
 - mise en place d'un système de cautionnement permettant aux OPA d'accéder au crédit pour la commercialisation de leurs produits et,
 - mise en relation producteurs-acheteurs.

Cette mise en relation Production-Marché permettra aux producteurs de bénéficier de prix rémunérateurs favorables à l'investissement dans l'innovation.

La facilité d'accès de tous les agriculteurs aux intrants et services agricoles de qualité annoncés contribuera effectivement à la relance et l'intensification de la production agricole.

ANNEXE 8

Éléments d'histoire de la vulgarisation agricole en Haïti

1. La vulgarisation agricole et la recherche agronomique en Haïti ont des racines anciennes. Les premières tentatives systématiques de diffusion de nouvelles technologies datent de l'époque de l'occupation américaine (1915-1934). D'une part, les grandes compagnies agro-industrielles américaines qui bénéficieront de concessions foncières pour cultiver de la canne à sucre, du sisal du ricin, du tabac ou du coton faciliteront l'introduction de semences améliorées et de techniques nouvelles dans le pays. Mais surtout, des investissements publics vont être consentis pour améliorer la productivité de l'agriculture en général, à travers l'éducation des paysans et la démonstration de ces techniques nouvelles importées. En 1923, les américains créent le « Service technique de l'Agriculture et de l'enseignement professionnel », ancêtre du Ministère de l'Agriculture ; environ cinquante fermes-écoles sont créées et dispersées à travers le pays avec pour mission de dispenser un enseignement théoriquement adapté à la vie paysanne ; elles servent de fermes modèles, de centres locaux de diffusion des méthodes nouvelles. Mais les services de formation et d'extension seront trop théoriques, insuffisamment ancrés sur les pratiques paysannes ; toute la production vivrière des campagnes sera par exemple négligée par les agents du service de développement agricole, qui se heurteront à l'indifférence de la majorité des paysans.

2. À partir des années cinquante et jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'État haïtien va consentir, grâce à des prêts bancaires, des investissements importants en milieu rural en vue de développer la production agricole. La mise en œuvre de ces grands projets, dont le plus emblématique est la création de l'Office de Développement de la Vallée de l'Artibonite, (ODVA) coïncide avec la généralisation, à travers les services du Ministère de l'Agriculture, de la vulgarisation agricole et du conseil technique aux agriculteurs. Les agents du Ministère, répartis dans tous les districts agricoles, s'appuient sur du matériel pédagogique (livrets, dépliants) pour diffuser un ensemble de paquets techniques modernisateurs adaptés dans le réseau de fermes expérimentales de l'État. L'octroi de crédit bancaire supervisé à travers les agences publiques (Bureau de Crédit Agricole,

Institut de Développement Agro-industriel) est conditionné à l'utilisation par les paysans du paquet technique promu. À partir de la fin des années soixante dix, ce sont de coûteux offices déconcentrés, inspirés du modèle de l'ODVA, qui sont chargés de la diffusion de ces paquets technologiques.

3. Cette approche aura permis la mise au point et la diffusion de variétés améliorées (riz, maïs), l'introduction de races bovines plus productives et une réelle augmentation des rendements et de la productivité agricole dans un ensemble de poches d'intensification, essentiellement dans les plaines irriguées (Artibonite, Saint Raphaël, Plaine des Cayes,...) aux écosystèmes se prêtant bien à l'adoption des paquets technologiques mis au point ailleurs dans le cadre de la « révolution verte ». Les efforts considérables de formation d'agronomes, de techniciens agricoles et d'agents de vulgarisation, dans des écoles moyennes d'agriculture et des centres de formation, qui ont accompagné cette politique auront également permis de mettre à la disposition du secteur agricole des ressources humaines techniquement souvent très compétentes, alors que de telles ressources sont aujourd'hui rares (agents et techniciens).

4. Mais la grande majorité du paysannat reste à l'écart de ces efforts de modernisation basés sur la promotion d'un paquet technique supposé universel et ne doivent leur salut qu'à des investissements de plus en plus conséquents en force de travail familiale sur des exploitations de plus en plus petites. L'importance de la pauvreté en milieu rural amène l'Église catholique à s'investir fortement dans le développement communautaire à partir des années soixante dix, à travers la mise en place de groupements accompagnés d'animateurs formés aux techniques de sensibilisation et d'animation. Ceux-ci vont s'attacher à faire progresser l'agriculture dans leur communauté d'origine ; par rapport aux techniciens des projets ou de l'État, ils présentent l'avantage d'être responsable devant la communauté qui les a envoyés en formation ; mais sur le plan technique, le contenu des projets véhiculés reste peu différent de celui des projets portés par les offices ou par l'appareil de l'État : le paysan est considéré comme retardé, traditionaliste, et il faut le moderniser, sans trop chercher à comprendre ce qui peut justifier les pratiques paysannes. Par contre, la méthode est différente : il faut changer la façon de produire,

mais ce changement ne peut s'obtenir ni par la contrainte, ni par la simple imitation des parcelles de démonstration ; il doit résulter de la prise de conscience par le paysan de son retard, et par la compréhension réelle de la nature du changement proposé⁹.

5. La création au milieu des années soixante-dix du centre de recherche-développement-formation de Madian-Salagnac, dépendant du Ministère de l'Agriculture, est une tentative de réponse à ce constat d'échec de la vulgarisation des thèmes techniques véhiculés dans le cadre du développement communautaire. Les promoteurs de ce centre public ont décidé de réaliser avec les paysans dans un premier temps un diagnostic des problèmes, de leurs contraintes et d'identifier les opportunités existantes. Le postulat de base de la démarche est celui de la rationalité paysanne : tout acte technique d'un paysan à sa raison d'être, et c'est ce qu'il faut chercher d'abord à comprendre, avec le paysan, en préalable à toute intervention si l'on souhaite en maximiser les chances de réussite. Les actions et interventions du Centre de Madian-Salagnac forment en ce sens un tout. Elles s'articulent autour de trois grands axes : Recherche – Formation – Développement. En termes d'impact, les interventions du Centre ont permis l'introduction et directement contribué au développement des cultures maraîchères génératrices de revenus sur le Plateau du Rochelois, qui approvisionne aujourd'hui le marché de Port-au-Prince en choux, carottes et ignames (plus récemment).

6. La chute du régime des Duvalier en 1986 marque le début d'une ère de troubles socio-politiques majeurs et d'affaiblissement de l'État. Alors que le cadre macro-économique global devient de plus en plus défavorable à la production agricole, l'action de l'État en faveur du monde rural devient de plus en plus insignifiante. Les fermes d'État, écoles moyennes et écoles vocationnelles sont pour la plupart occupées par des paysans qui s'approprient progressivement les terres disponibles. Avec l'appui de la Communauté Internationale, les ONG tendent à remplacer l'intervention publique, y compris en matière de vulgarisation agricole. Ces ONG reprennent pour la plupart la démarche et les méthodes de l'animation communautaire, l'ensemble étant en général résumé sous le

⁹ / SACAD-FAMV, tome 1, 1993.

vocable « d'approche participative ». Si certaines ONG « prestataires de service » ont su développer un réel savoir-faire en matière de vulgarisation agricole en se spécialisant dans un domaine particulier (accompagnement des usagers d'un périmètre irrigué, arboriculture fruitière, production et transformation de cafés de qualité,...), leur action reste souvent trop ponctuelle du fait de leurs moyens limités, et, comme dans le passé, beaucoup d'effets positifs disparaissent une fois terminé le financement du projet. Inversement, l'insertion des activités du centre de Madian-Salagnac dans le cadre du dispositif public de recherche agricole leur a assuré une certaine pérennité, même si les actions mises en œuvre dépendaient toujours de financements externes apportés par la coopération internationale. Le centre a aujourd'hui près de 30 ans de fonctionnement sans discontinuité, et malgré la faiblesse des moyens disponibles, il offre toujours un ensemble de services à la communauté.